

# Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Première section: Programme curriculaire



## REMERCIEMENTS :

Le présent document a été préparé en collaboration avec l'Association manitobaine des enseignants et des enseignantes en éducation physique (Manitoba Physical Education Teachers Association), un organisme sans but lucratif; Sport Manitoba; la Manitoba Physical Education Supervisors' Association; l'Association des commissaires d'école du Manitoba et le Bureau de l'éducation française (BEF) du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle. Nous aimerions remercier l'équipe chargée de la rédaction pour son dévouement et son travail intense. Les efforts considérables qu'elle a déployés tout au long du processus de rédaction, de vérification et de correction témoignent de sa préoccupation sincère à l'égard de la sécurité des élèves en éducation physique

**Laurel Hanna**

Présidente du comité  
Association manitobaine des enseignants  
et des enseignantes  
en éducation physique  
Division scolaire Agassiz n° 13

**Frank Clark**

Conseiller de développement sportif  
Sport Manitoba

**Keith Thomas**

Gestionnaire de prévention des risques  
Association des commissaires d'école du  
Manitoba

**Jacques Dorge**

Conseiller en éducation physique et  
en éducation à la santé  
Bureau de l'éducation française  
Education et Formation  
professionnelle Manitoba

**Bill Morgan**

Coordonnateur de l'éducation physique  
et de l'enseignement de plein air  
Division scolaire Transcona-Springfield  
n° 12  
Manitoba Physical Education  
Supervisors' Association

**Guy McKim**

Conseiller en éducation physique et  
en éducation à la santé  
Division scolaire Saint-Vital n° 6  
Manitoba Physical Education Supervisors  
Association

**Nathalie Montambeault**

Opératrice en éditique

Nous remercions l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (ASEPO) qui a élaboré les lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans cette province. Nous avons acheté les droits du document qu'elle a produit et nous nous sommes basés sur celui-ci pour élaborer les présentes lignes directrices.

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Nous tenons également à remercier toutes les divisions scolaires qui ont appuyé le projet.

Les demandes de renseignements peuvent être adressées à :

l' Association manitobaine des enseignants et des enseignantes en éducation physique (MPETA – AMEEP)

191, rue Harcourt, Winnipeg (Manitoba) R3J 3H2

### **AVERTISSEMENT**

Le but des présentes lignes directrices est d'aider les divisions scolaires à formuler les consignes de sécurité visant des installations particulières pour les programmes d'éducation physique, les programmes intra-muros et les activités d'athlétisme interscolaires. Selon le comité qui a été chargé d'élaborer les lignes directrices sur la sécurité en éducation physique au Manitoba, celles-ci sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes disponibles au Canada. Avant de mettre en œuvre ces lignes directrices, les conseils et divisions scolaires devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs écoles et de leurs programmes respectifs. Le comité décline toute responsabilité quant à la mise en œuvre et à la modification de ces lignes directrices.

Dans le présent document, le générique masculin est parfois utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	1
Avertissement .....	2
Table des matières .....	3
Contexte .....	5
Objectifs des lignes directrices provinciales sur la sécurité en éducation physique.....	5
Portée du présent document.....	5
Sécurité et responsabilité civile .....	13
Environnement – conditions météorologiques au printemps, en été et en automne.....	15
<b>ACTIVITÉ</b>	<b>PAGE</b>
Arts martiaux.....	19
Athlétisme – Courses : sprints, 400 m, 800 m, 1 500 m, relais 3 000 m.....	20
Athlétisme – Haies .....	22
Athlétisme – Lancer du disque.....	23
Athlétisme – Lancer du javelot.....	24
Athlétisme – Lancer du poids.....	24
Athlétisme – Saut à la perche .....	25
Athlétisme – Saut en hauteur.....	25
Athlétisme – Saut en longueur, triple saut.....	27
Athlétisme – Triathlon (course, cyclisme, natation) .....	29
Autodéfense (voir Arts martiaux)	
Balle-molle, 3 lancers, Softball.....	30
Ballon-balai (sur terrain et sur glace) .....	32
Ballon captif .....	33
Ballon géant.....	34
Baseball (balle dure)	
Basketball et jeux dérivés .....	35
Conditionnement physique.....	37
Course de fond et course d'orientation.....	39
Cricket.....	40
Curling .....	42
Cyclisme .....	43

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>PAGE</b>
Danse aérobique (voir Conditionnement physique)	
Danse, gymnastique rythmique .....	45
Équitation (selle anglaise ou selle française) .....	46
Escalade sur SAE.....	48
Escrime .....	49
Exercices à l'aide de bancs et de chaises.....	50
Flag-football, touch-football .....	52
Golf.....	53
Gymnastique – Généralités .....	54
Gymnastique – Anneau, barres asymétriques, barres fixes, barres parallèles, cheval d'arçon, cheval sautoir, exercices au sol, poutre d'équilibre (niveaux jeune enfance,intermédiaire et secondaire).....	56
Gymnastique – Anneaux, barres asymétriques, barres parallèles, poutre d'équilibre (niveaux jeune enfance et intermédiaire) .....	58
Gymnastique – Appareils d'escalade.....	60
Gymnastique – Cordes d'escalade .....	62
Gymnastique – Mini-trampoline .....	64
Gymnastique – Plate-forme d'appel.....	66
Gymnastique – Pyramides.....	67
Gymnastique rythmique (voir Danse)	
Gymnastique – Trampoline.....	68
Handball .....	70
Hockey-balle/hockey-cosom.....	71
Hockey en salle et ringuette en salle .....	73
Hockey sur glace .....	75
Hockey sur gazon.....	76
Jeux de type ballon-chasseur, jeux de poursuite .....	77
La crosse (en salle et sur terrain) .....	78
La crosse (intercrosse) .....	79
Lutte .....	80
Nage synchronisée (voir Sports nautiques)	
Parachute .....	81

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>PAGE</b>
Patinage à roues alignées.....	82
Patinage (sur glace).....	84
Planche à voile.....	86
Planches roulantes.....	88
Plein air - Généralités.....	89
Plein air – Camping (sans canotage) .....	91
Plein air – Camping hivernal .....	93
Plein air – Canotage.....	95
Plein air – Canotage-randonnée .....	97
Plein air – Escalade de rocher/escalade en cordée et libre/descente en rappel (escalade en moulinette seulement).....	100
Plein air – Kayak en eaux calmes .....	102
Plein air – Natation dans les lacs .....	104
Plein air – Randonnée pédestre .....	106
Plein air – Voile .....	108
Plongée autonome (scuba) .....	110
Plongée libre (snorkeling) .....	111
Plongeon.....	112
Poids et haltères .....	113
Quilles.....	114
Ringuette en salle (voir hockey en salle)	
Ringuette (sur glace).....	115

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>PAGE</b>
Rugby.....	116
Saut à la corde .....	117
Scoop-ball .....	118
Ski (alpin), planche à neige .....	119
Ski de fond, raquette, patinage sur neige .....	121
Soccer (en salle et sur gazon) .....	123
Sports de raquette (badminton, tennis, pickle-ball, racquet-ball, squash .....	125
Sports nautiques/nage synchronisée.....	126
Tennis sur table .....	128
Tir à l'arc.....	129
Toboggan .....	130
Ultimate .....	131
Volleyball .....	132
Water-polo.....	133

### **Annexe**

Annexe A – Modèle de lettre aux parents/tuteurs .....	135
Annexe B – Contenu des trousse de premiers soins.....	137
Annexe C – Plan de mesures d'urgence.....	139
Annexe D – La sécurité dans les salles d'activité.....	141
Annexe E – Liste de vérification : Gymnase.....	143

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### CONTEXTE :

Voici le premier document qui propose des lignes directrices sur la sécurité en éducation physique au Manitoba. Ces lignes directrices constituent une adaptation des lignes directrices établies dans le document intitulé *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices de l'Ontario*, dont les droits ont été achetés de l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario. Plusieurs organismes ont contribué à l'élaboration du présent document, notamment l'Association manitobaine des enseignants et des enseignantes en éducation physique (MPETA-AMEEP), Sport Manitoba, la Manitoba Physical Education Supervisors' Association, l'Association des commissaires d'école du Manitoba et le Bureau de l'éducation française (BEF) du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle.

### OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES PROVINCIALES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE :

En matière de santé et de sécurité des élèves, la responsabilité principale incombe au conseil ou à la division scolaire et à son personnel. Pour l'essentiel, il s'agit de reconnaître un élément de risque dans toute activité physique et d'adopter des mesures appropriées. L'équipe de rédaction, des professeurs d'éducation physique et des entraîneurs sportifs ont donc cerné et analysé les risques raisonnablement prévisibles. Ensuite, on a élaboré des mesures à prendre pour réduire au minimum, dans la mesure du possible, les risques d'accidents ou de blessures. Mais, une ligne directrice, si convenablement rédigée et appliquée soit-elle, ne suffit pas à éliminer les risques. Pour le personnel enseignant, la sécurité en matière d'éducation physique est essentiellement une question de prudence, fondée sur des connaissances à jour, le bon sens, l'initiative et la prévoyance. Ces lignes directrices provinciales sur la sécurité attirent l'attention du personnel enseignant sur les pratiques d'enseignement sûres, afin de réduire au minimum l'élément de risque qui existe dans chaque activité scolaire. On pourra éviter les risques prévisibles en ayant, dans la préparation, la planification et l'enseignement quotidien des programmes, des méthodes pédagogiques sûres qui favorisent, par exemple, une progression logique dans l'enseignement et des activités adaptées à l'âge des élèves. Ce document devrait donc aider le personnel enseignant à remplir l'obligation de fournir le cadre le plus sûr possible dans lequel tous les élèves peuvent pratiquer une activité physique, sans égard à leurs capacités et limites physiques, mentales ou émotionnelles ou à leurs antécédents culturels.

### PORTÉE DU PRÉSENT DOCUMENT :

Le module énonçant les lignes directrices ayant trait aux activités d'éducation physique vise à appuyer la prestation du programme prescrit dans le document *Éducation physique et Éducation à la santé M à S4 – Programme d'études – Cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif et sain*. Ce document définit les lignes directrices minimales en matière de sécurité que doivent suivre les professeures et professeurs d'éducation physique et les responsables de l'administration scolaire pour le programme d'éducation physique et d'éducation à la santé de base. Ce module se concentre sur l'enseignement de l'éducation physique en milieu scolaire. Les lignes directrices concernant les activités intra-muros et interscolaires sont présentées dans des modules distincts.

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### A) QUESTIONS GÉNÉRALES

Bon nombre de lignes directrices sur la sécurité s'appliquent à toutes les activités scolaires. En voici quelques-unes :

- 1) Avant toute activité sportive, les enseignantes et les enseignants doivent être au courant des antécédents médicaux et des handicaps physiques des élèves. On pense aux problèmes suivants : troubles cardiaques, asthme, épilepsie, diabète, allergies graves, etc. Chaque école doit préparer une procédure qui permet au personnel enseignant d'accéder aux renseignements médicaux, par exemple, en demandant aux élèves de remplir une fiche médicale dès le début des classes (voir l'annexe A).
- 2) On doit pouvoir accéder facilement à une trousse de premiers soins complète gardée au gymnase. Une liste des articles d'urgence est présentée à l'annexe B. Lorsque les activités se déroulent à l'extérieur de l'établissement, il faut pouvoir accéder facilement à une trousse de premiers soins portative adéquate. Toutes les écoles doivent prévoir un plan d'urgence en cas d'accident pendant les cours d'éducation physique. Des renseignements détaillés à ce sujet figurent à l'annexe C.
- 3) Avant d'enseigner les habiletés relatives à une activité, l'enseignante ou l'enseignant doit présenter les risques éventuels, montrer comment on peut les réduire au minimum et énoncer les mesures à prendre et les règles de sécurité. Il se servira d'affiches ou de panneaux au besoin. Il tiendra également compte des conditions météorologiques lorsque les activités se déroulent à l'extérieur, afin de déterminer, par exemple, si les élèves doivent se servir de crème solaire, porter un chapeau, augmenter leur consommation d'eau et porter une tenue particulière.
- 4) Les enseignantes et les enseignants doivent indiquer aux élèves l'emplacement des alarmes-incendie, les sorties de secours ainsi que les voies d'accès secondaires pour sortir du gymnase.
- 5) Lorsque les activités ont lieu à l'extérieur de l'école, le transport des élèves peut engendrer différentes situations. On doit informer les parents du moyen de transport utilisé et des responsabilités des élèves. Les moyens de communication et la fréquence des échanges avec les parents doivent être déterminés par la directrice ou le directeur de l'école. Si une activité est menée à l'extérieur du terrain de l'école (p. ex. la course de fond), on doit envisager d'en informer les parents. **Pour connaître les exigences concernant l'autorisation des parents ou tuteurs, consulter les consignes particulières de la division scolaire sur les sorties éducatives.**
- 6) Si une activité ou un sport n'est pas dans le présent manuel (p. ex. un jeu à règles simples), on doit suivre les lignes directrices établies pour une activité similaire.
- 7) Si l'enseignante ou l'enseignant souhaite intégrer des activités qui ne sont pas mentionnées dans ce document ni dans les lignes directrices de la division scolaire, ou si cette personne souhaite modifier les présentes lignes directrices, elle doit obtenir l'autorisation de la personne responsable de cette question à la division scolaire. Elle doit alors démontrer que toutes les précautions appropriées seront prises pour assurer la sécurité des élèves. Le directeur ou la directrice de l'école doit approuver le projet et obtenir l'approbation de la division scolaire.

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

- 8) Si certaines conditions augmentent ou sont susceptibles d'augmenter les risques de blessures, on doit adopter les mesures correctives nécessaires. De même, si un incident se produit, on doit adopter les mesures correctives nécessaires pour éviter que cela se reproduise.
- 9) De nombreuses activités font intervenir des contacts corporels, bâton-corps ou bâton-bâton. Il est important que cette notion signifie la même chose pour tout le monde. Aussi, dans le présent document, cette notion s'entend de tout contact intentionnel dans le but d'obtenir un avantage pendant une activité.
- 10) Au début de l'année scolaire, on doit enseigner aux élèves le code de conduite approprié dans les vestiaires, en insistant sur la nécessité de se changer rapidement puis de se diriger vers le gymnase. Il faudrait rappeler l'importance de ces lignes directrices tout au long de l'année scolaire.

### B) ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Les lignes directrices concernant chaque activité scolaire sont énoncées par rapport aux éléments fondamentaux suivants :

**Matériel**  
**Vêtements et chaussures**  
**Installations**

**Règles et directives particulières**  
**Surveillance**

Il est obligatoire de se conformer à toutes les lignes directrices énoncées dans les questions générales, les fiches d'activité et les annexes. Aucune activité ne peut être entreprise si ces lignes directrices ne sont pas suivies.

### **MATÉRIEL :**

- a) Si le matériel utilisé n'est pas décrit dans le document, on doit s'assurer que ce matériel ne présente pas de risques (p. ex. qu'il ne comporte ni bords tranchants, ni fissures ni éclats de bois) et que la taille, le poids et la résistance du matériel sont appropriés.
- b) Les ballons doivent toujours être gonflés à la pression recommandée.
- c) Il est interdit d'utiliser du matériel de fabrication « artisanale », comme les bâtons de hockey-cosom personnels. Le matériel peut être fabriqué à l'école par le personnel de la division scolaire, des adultes bénévoles ou des élèves travaillant sous surveillance directe avec la permission de l'administration.
- d) Les élèves autorisés à apporter leur propre matériel, comme les raquettes de badminton, les skis ou les patins à roues alignées, doivent s'assurer que ce matériel est en bon état et qu'il convient pour l'usage personnel.



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### VÊTEMENTS ET CHAUSSURES :

- a) Les élèves doivent porter une tenue appropriée pour les cours d'éducation physique. On exige au minimum une paire de short ou un pantalon de survêtement, un T-shirt et des chaussures de sport. Les exceptions à cette règle minimale sont énoncées dans les fiches d'activité. Les vêtements mal ajustés, les foulards, les bijoux, les chaussures à semelles rigides et le simple port de chaussettes peuvent gêner les mouvements et causer des blessures pendant l'activité. Si une tenue à caractère culturel présente des risques, on doit modifier l'activité en conséquence.
- b) Le port de bijoux qui posent un risque est interdit. Les bijoux qui ne peuvent pas être enlevés, comme les bracelets d'alerte médicale, ou les bijoux à caractère religieux ou culturel qui posent un risque, doivent être retenus par un ruban adhésif. Les exceptions à cette règle minimale sont énoncées dans les fiches d'activité. Les cheveux longs doivent être attachés afin de ne pas gêner la vue. Les lunettes doivent être bien attachées ou enlevées.

Les parents et les élèves doivent connaître les précautions relatives au port de lunettes pour certaines activités, notamment la nécessité de porter une courroie à lunettes et des verres incassables pour certaines activités (voir l'annexe A, « Lettre aux parents/tuteurs »).

### INSTALLATIONS :

- a) Avant une activité scolaire, l'enseignante ou l'enseignant doit inspecter les installations et le matériel qui seront utilisés, afin de s'assurer que le milieu est sûr pour mener cette activité. Cette inspection peut s'effectuer directement ou au moyen d'une liste de vérification (voir l'annexe E). On exige au minimum une inspection visuelle avant de commencer les activités. On doit identifier les risques et prendre des mesures pour les éliminer. Les objets susceptibles de présenter un risque, mais qui sont inamovibles (p. ex. les poteaux des buts et les estrades) doivent être signalés aux élèves et aux responsables de l'administration scolaire. On doit inspecter régulièrement tout le matériel pour vérifier s'il est en bon état. Le matériel mentionné dans ce document ne l'est que pour des raisons de sécurité. On devrait encourager les élèves à signaler à l'enseignante ou à l'enseignant tout problème touchant le matériel ou les installations.
- b) Une tierce partie reconnue doit inspecter régulièrement (p. ex. chaque année) les installations et le matériel important et doit préparer par écrit un rapport d'inspection.
- c) Le matériel ou les meubles présentant un risque pendant le déroulement des activités doivent être placés à l'écart du périmètre du gymnase. Un nombre raisonnable de bancs et de tapis d'exercice posés contre les murs peuvent cependant faire exception à cette règle.
- d) Pour toutes les activités intérieures, les murs et les estrades ne doivent en aucun cas servir de points de virage ou de lignes d'arrivée. Il est préférable de désigner une ligne ou un poteau en avant du mur. On doit identifier les risques prévisibles et prendre les précautions nécessaires afin de les réduire au minimum. Les précautions à prendre à l'égard de l'utilisation d'installations situées à l'extérieur du gymnase (p. ex. halls, couloirs, salles de classe, salles de spectacle, salles de musculation, salles de conditionnement physique) pour les cours d'éducation physique sont énoncées à l'annexe D.

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

- e) Les terrains de jeu ne doivent pas comporter d'éléments tels que des trous, des débris de verre ou des pierres, qui pourraient poser des risques. Le terrain doit comporter suffisamment de gazon pour permettre l'adhérence et l'absorption des chocs (p. ex. dans le cas du rugby sans contact). Les surfaces très irrégulières doivent être signalées à la directrice ou au directeur de l'école et aux élèves.

### RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

- a) On doit modifier les activités scolaires afin de tenir compte de l'âge et des capacités des élèves ainsi que des installations disponibles. Les enseignantes et les enseignants doivent se tenir au courant des techniques d'entraînement sûres. Toutes les séances d'éducation physique doivent comporter des périodes d'échauffement et de récupération adéquates.
- b) Les exercices doivent être proposés selon une progression appropriée. Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.
- c) Avant de commencer une activité de plein air exigeante, les enseignantes et les enseignants doivent prendre en considération les conditions météorologiques du moment, l'entraînement préalable et la durée de l'exercice.
- d) Si des activités font intervenir des élèves ayant des besoins spéciaux, on doit apporter les modifications nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des participantes et des participants.

### SURVEILLANCE :

- a) La surveillance est la supervision nécessaire pour diriger ou orienter des activités. Les installations, le matériel et les activités comportent tous des risques intrinsèques. Plus la surveillance est efficace, plus leur utilisation est sûre.
- b) Les élèves doivent savoir qu'il est interdit d'utiliser le matériel ou le gymnase lorsque la surveillance appropriée ne peut être assurée. On doit prendre des mesures dissuasives, par exemple :
- verrouiller les portes;
  - installer des pancartes aux portes pour indiquer que les élèves ne peuvent pas utiliser le gymnase sans surveillance;
  - affecter des employés ou employées dans un bureau d'éducation physique situé à proximité, pour surveiller les élèves qui entrent dans le gymnase sans autorisation.
- c) Une surveillance est exigée chaque fois que l'on utilise une installation. Cette ligne directrice prévoit trois types de surveillance : la surveillance visuelle constante, la surveillance sur place et la surveillance générale. Ces catégories sont basées sur les principes d'une surveillance qui est plus ou moins intense selon le niveau de risque de l'activité, les habiletés et la maturité des participantes et des participants.
- d) La « **surveillance visuelle constante** » nécessite la présence physique de l'enseignante ou de l'enseignant, qui observe l'activité en question. On ne doit pas mener simultanément plusieurs activités exigeant une surveillance visuelle constante. La « **surveillance sur place** » exige la présence de l'enseignante ou de l'enseignant, mais pas nécessairement l'observation constante d'une activité

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

particulière. Dans le cas d'une « **surveillance générale** », l'enseignante ou l'enseignant peut être dans le gymnase pendant qu'une autre activité se déroule à proximité.

**Exemple** : Pendant une séance d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, d'autres le passage du témoin sur la piste et d'autres la course de fond autour de l'école.

- **Surveillance visuelle constante** – Saut en hauteur – La personne qui enseigne aux élèves est présente et observe l'activité car les élèves pratiquent cette activité pour la première fois.

- **Surveillance sur place** – Passage du témoin – Les élèves s'exercent sur la piste et l'enseignante ou l'enseignant les observe en se tenant près des élèves qui font du saut en hauteur.

- **Surveillance générale** – Course – Les élèves pratiquent la course sur les terrains de l'école et peuvent parfois être hors de vue.

### Surveillance – Points à considérer

- i) Définir, au début de l'année, des séries de tâches à exécuter, le comportement acceptable selon les règles de conduite et les responsabilités des élèves, et en faire un rappel en cours d'année. Le personnel enseignant est tenu, en tout temps, de sanctionner les élèves qui dérogent aux règles de sécurité ou qui montrent un comportement inacceptable.
- ii) Les élèves doivent être informés des règles régissant les activités ou les jeux. Les règles doivent être observées de manière stricte et modifiées selon l'âge et les capacités physiques des participantes et des participants.
- iii) Les enseignantes et les enseignants doivent veiller à ce que des élèves n'incitent pas d'autres à se livrer à des exercices ou à des activités pour lesquels ils ne sont pas prêts.
- iv) Si l'élève exprime une hésitation verbale ou non verbale, l'enseignante ou l'enseignant devrait discuter des causes de cette réticence. Si l'on estime qu'une attitude hésitante pendant l'exercice pourrait présenter un risque, on devrait orienter l'élève vers un exercice plus simple.
- v) La surveillance d'une activité ne peut pas être confiée exclusivement à des élèves du cycle supérieur faisant fonction d'assistant. (Il incombe à la division scolaire d'adopter une politique à leur égard.)

## **Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

### vi) Enseignantes et enseignants suppléants :

- Les enseignantes et les enseignants suppléants doivent animer des activités correspondant à leur expérience ou à leurs compétences.
- La fiche des lignes directrices sur la sécurité doit être incluse dans le plan du cours.
- On doit indiquer à l'enseignante ou l'enseignant suppléant ou en disponibilité comment contacter, en cas d'urgence, soit une enseignante ou enseignant agissant comme personne-ressource, soit l'administratrice ou l'administrateur responsable.
- Les restrictions ou les modifications s'appliquant aux élèves ayant des problèmes de santé ou des troubles de comportement doivent leur être expliquées.

## **Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

### SÉCURITÉ et RESPONSABILITÉ CIVILE

La sécurité est un sujet important lorsqu'il est question de planifier et de mettre en œuvre un programme d'éducation physique et d'éducation à la santé. Ce sont les divisions et districts scolaires qui sont principalement responsables de veiller à ce que l'on observe les règles de sécurité nécessaires pendant les activités du programme.

Les écoles doivent établir une marche à suivre et des règles sécuritaires, et les enseignantes et les enseignants doivent connaître les pratiques souhaitables en matière de sécurité, qu'il s'agisse d'enseignement, d'apprentissage ou d'évaluation, et que les activités se déroulent en classe, dans un gymnase, dans une cour d'école ou ailleurs. Les enseignantes et les enseignants qui sont responsables de faire bénéficier les élèves d'une vaste gamme d'expériences motrices présentant des difficultés, dans des contextes où les élèves sont physiquement actifs, doivent prévoir les dangers et réduire au minimum les risques inhérents à l'activité physique. Ils doivent posséder des compétences de spécialiste en activité physique. Dans le cas de certains programmes ou de certaines formes d'activité physique, comme les activités aquatiques et la réanimation cardio-respiratoire (RCR), il serait souhaitable qu'ils aient suivi une formation menant à l'obtention d'un certificat.

Règle générale, on attendra des enseignantes et des enseignants qu'ils se comportent comme des parents prudents et diligents d'une famille nombreuse. Ils devront tenir compte du nombre d'élèves à surveiller, de leur âge, de leur maturité, de leurs habiletés, de leurs connaissances, de leur tendances comportementales, de la nature de l'activité, du type d'équipement à utiliser et de l'emplacement de l'activité. Toutefois, les attentes à l'égard du personnel enseignant chargé d'une matière nécessitant des compétences de spécialiste pourront être encore plus élevées que les attentes à l'égard des autres enseignants. Par exemple, un professeur d'éducation physique devrait en savoir plus que le parent moyen sur les dangers propres à l'activité enseignée. Ainsi, on attendra de lui qu'il se comporte en spécialiste de l'éducation physique possédant une formation et de l'expérience dans le domaine de chaque activité enseignée.

Les articles 86, 87 et 89 de la *Loi sur les écoles publiques* concernent les exemptions de responsabilité en éducation physique et limitent dans une certaine mesure la responsabilité civile des autorités et du personnel scolaires et les accusations de négligence qui peuvent être portées contre eux. Néanmoins, il est important que les divisions et districts scolaires comprennent bien qu'ils sont les premiers responsables de la sécurité pendant les activités d'éducation physique et d'éducation à la santé.

Dans plusieurs cas de procédures judiciaires résultant de blessures subies par des élèves pendant les cours d'éducation physique, les tribunaux canadiens appelés à se prononcer sur la négligence des enseignantes et des enseignants concernés ont clairement indiqué que ceux-ci devraient dépasser la norme du parent prudent et diligent et faire plutôt preuve d'un degré de prudence et de diligence digne d'un « professionnel ».

Donc, les tribunaux ont conclu que, dans les cours d'éducation physique, les enseignantes et les enseignants doivent se montrer plus diligents qu'un parent diligent de famille nombreuse, étant donné qu'un bon nombre d'activités ayant lieu pendant ces cours nécessitent, de la part de l'enseignant, les connaissances, la formation et l'expérience d'un spécialiste. Par exemple, lorsque les élèves pratiquent la gymnastique en classe, l'enseignant et les autorités scolaires doivent agir comme des personnes diligentes et prudentes possédant les compétences spécialisées qu'exige l'enseignement de la gymnastique.

## **Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

La Cour suprême du Canada a établi quatre critères permettant de déterminer si les autorités scolaires et les enseignants font preuve d'un degré de diligence suffisant dans le contexte de l'éducation physique :

1. L'activité pratiquée convient-elle à l'âge ainsi qu'à la condition mentale et physique des élèves?
2. Les élèves ont-ils suivi un enseignement progressif pour les amener à pratiquer l'activité comme il le faut, en évitant les dangers inhérents à celle-ci?
3. L'équipement est-il adéquat et disposé convenablement?
4. L'activité fait-elle l'objet d'une supervision adéquate, compte tenu des dangers qu'elle comporte?

## Environnement – Conditions météorologiques au PRINTEMPS, en ÉTÉ et en AUTOMNE

- **Orage**

**Observer, écouter et prévoir** : Observez le ciel. Écoutez les prévisions météorologiques. Prévoyez un plan d'urgence (surtout en cas d'alerte météorologique).

**Faire attention** : S'il s'écoule moins de 30 secondes entre le moment où vous voyez l'éclair et celui où vous entendez le tonnerre, l'orage se trouve à moins de 10 kilomètres de l'endroit où vous vous trouvez. Les probabilités que la foudre tombe dans le secteur en question sont alors de 80 %. Faites preuve de prudence si vous remarquez que le ciel s'assombrit, que le vent commence à souffler en rafales et si les médias diffusent des alertes météorologiques.

**Agir** : Abritez-vous dans un immeuble ou un bâtiment. Éloignez-vous des fenêtres, des tuyaux en métal et des prises électriques. Montez dans un véhicule, mais évitez tout contact avec le métal. Si vous êtes à l'extérieur, loin d'un abri sûr, écartez-vous des objets élevés tels les clôtures, les fils, les poteaux et les arbres. Évitez de circuler à bicyclette, de rester dans l'eau ou dans une embarcation, de participer à des activités extérieures ou d'avoir à la main des objets conducteurs d'électricité (canne à pêche, parapluie, bâton de golf, etc.).

**Attendre et observer** : Attendez environ 30 minutes après le dernier coup de tonnerre, pour reprendre vos activités extérieures. Observez s'il y a des branches d'arbres cassées et des fils électriques rompus et si la forte pluie a causé des inondations.

- **Chaleur et indice UV**

**Observer, écouter et prévoir** : Écoutez les prévisions météorologiques et informez-vous de l'indice UV (l'indice UV inférieur à 4,0 est faible; l'indice UV qui se situe entre 4,0 et 6,9 est modéré; l'indice UV qui se situe entre 7,0 et 9,8 est élevé).

**Faire attention** : Soyez particulièrement prudent s'il fait plus de 30°C.

**Agir** : Portez un chapeau, appliquez de la crème solaire et buvez beaucoup de liquide pour éviter la déshydratation. Diminuez l'intensité de vos activités à l'extérieur ou rentrez à l'intérieur.

**Observer** : Surveillez l'apparition de coups de soleil et des symptômes du coup de chaleur et de l'épuisement. Soyez prêt à donner les premiers soins.



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

- **Conditions du terrain à l'extérieur**

**Observer, écouter et prévoir** : Le terrain et ses abords ne doivent pas comporter de débris ni d'obstacles et être situé à une bonne distance des zones de circulation dense. La surface doit fournir une bonne adhérence.

**Faire attention** : L'accès à certaines aires est interdit aux élèves et ces aires doivent être clairement délimitées.

**Agir** : Les surfaces très irrégulières et les objets qui sont susceptibles de poser un risque ou qui ont besoin d'être réparés ou enlevés doivent être signalés à la directrice ou au directeur de l'école.

**Attendre et observer** : Reprendre les activités lorsque toutes les réparations sont terminées ou que les facteurs posant un risque ont été éliminés.

- **Insectes**

**Observer, écouter et prévoir** : Remarquez s'il y a un nombre excessif d'insectes.

**Porter attention** : Certains élèves présentent une allergie aux insectes.

**Agir** : Veillez à ce que les élèves allergiques aient sous la main les médicaments nécessaires (p. ex. EpiPen).

## CONDITIONS HIVERNALES

### Température et facteur de refroidissement éolien

Température de 4°C à -12°C et facteur de refroidissement éolien de 700 : très confortable.

Température de -12°C à -20°C et facteur de refroidissement éolien de 1 200 : confortable s'il fait soleil et si l'on porte des vêtements secs isolants.

Température de -20°C à -25°C et facteur de refroidissement éolien de 1 400 : il importe de rester actif et de porter les vêtements adaptés aux activités hivernales.

Température de -25°C à -40°C et facteur de refroidissement éolien de 1 600 : s'en tenir à de courtes périodes d'activités en plein air et prévoir des périodes de réchauffement.

**À noter** : Évitez l'exposition prolongée au froid et surveillez l'apparition de symptômes d'engelures. Soyez prêt à donner les premiers soins.

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

- **Conditions du terrain à l'extérieur**

**Observer, écouter et prévoir** : Le terrain et ses abords ne doivent pas comporter de débris ni d'obstacles ni de trous. Ils doivent être situés à une bonne distance des zones de circulation dense. La surface doit fournir une bonne adhérence. Choisir un terrain ensoleillé et tenir compte du vent, de la neige et du fait que le terrain convient aux activités.

**Faire attention** : L'accès à certaines aires est interdit aux élèves. Ces aires doivent être clairement délimitées. Vérifier les aires glacées à un point tel que le manque d'adhérence met en jeu la sécurité des élèves.

**Agir** : Les surfaces très irrégulières et les objets qui sont susceptibles de poser un risque ou qui ont besoin d'être réparés ou enlevés doivent être signalés à la directrice ou au directeur de l'école.

**Attendre et observer** : Reprendre les activités lorsque toutes les réparations sont terminées ou que les facteurs posant un risque ont été éliminés.

## **Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

### ARTS MARTIAUX (Auto-défense)

*(Les arts martiaux ne sont pas recommandés aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Lorsque l'activité s'accompagne de projections et de chutes, prévoir des tapis de 5,1 cm (2 po) d'épaisseur, des tapis de lutte ou des tapis de densité équivalente. <i>(Voir les caractéristiques dans la fiche Gymnastique, tapis d'usage général.)</i></p> <p>La surface des tapis doit être propre.</p>	<p>Vêtements amples et confortables.</p> <p>L'activité se pratique à pieds nus.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés ou retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Surface d'entraînement dégagée, plane, lisse et sèche.</p> <p>Les abords ne doivent pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos, etc.).</p>	<p>Souligner l'importance d'anticiper les attaques de l'adversaire, d'éviter les situations risquées et d'utiliser les techniques d'autodéfense et les mouvements d'attaque appropriés.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Pendant la période d'échauffement, se concentrer sur le conditionnement physique et l'assouplissement.</p>	<p>Surveillance sur place.</p> <p>Les cours doivent être donnés par des moniteurs qualifiés.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## ATHLÉTISME

### COURSES SPRINTS, 400 M, 800 M, 1 500 M, 3 000 M, RELAIS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles</p> <p>Témoins de plastique ou d'aluminium.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Cette activité ne doit pas se pratiquer à pieds nus.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaussures à pointes interdites.</li> </ul>	<p>À l'extérieur, délimiter clairement les zones réservées à la course, qui doivent être à l'écart du lieu d'autres activités, ne pas présenter de dangers et offrir une bonne adhérence.</p> <p>Inspecter chaque année les pistes d'athlétisme et en faire l'entretien nécessaire.</p> <p>On peut utiliser les allées asphaltées et les terrains gazonnés à condition que la surface soit adéquate, lisse, dégagée et plane et que l'adhérence soit bonne.</p>	<p>Enseigner les habiletés relatives à la course à pied en suivant les principes de l'apprentissage progressif.</p> <p>En fond et demi-fond, modifier la longueur des épreuves selon l'âge et l'habileté des élèves.</p> <p>Tenir compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le temps qu'il fait;</li> <li>• le degré d'entraînement des élèves et la durée des préparatifs.</li> </ul> <p>Si on pratique la course à pied à l'intérieur, respecter les consignes suivantes quant à l'utilisation des couloirs : ne pas faire courir les élèves dans les couloirs où il y des portes en verre ou des vitrines; placer une barrière de sécurité devant chaque porte; placer des poteaux indicateurs aux points d'arrêt et délimiter une zone de ralentissement d'une longueur d'au moins 10 m; fixer solidement contre le mur, en position ouverte, les portes de classe qui s'ouvrent vers l'extérieur.</p>	<p>Surveillance générale.</p> <p>Lors des courses de longues distances, les élèves peuvent parfois être hors de vue. Les faire courir en paires ou en groupes.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b> Demi-fond (400 m, 800 m et 1 500 m) : Surveillance générale.</p> <p>Sprints et relais : surveillance sur place.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**ATHLÉTISME**

**COURSES SPRINTS, 400 M, 800 M, 1 500 M, 3 000 M, RELAIS**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaussures à crampons interdites.</li> </ul> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>		<p><b>Niveau jeune enfance</b> : Faire remplir le formulaire d'autorisation par les parents si l'activité prévue se déroule à l'extérieur de l'école.</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## ATHLÉTISME HAIE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p> <p>Pendant les cours, utiliser des haies pour saut avec élan, des haies légères ou des barres transversales mobiles. (Avant d'utiliser les haies, vérifier les barres transversales pour s'assurer qu'elles ne comportent pas d'éclats.)</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés.</p>	<p>Aire d'activité appropriée offrant une surface plane dégagée.</p>	<p>Expliquer aux élèves comment monter le matériel de façon appropriée.</p> <p>Modifier les hauteurs et les distances selon les différents degrés d'habileté.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## ATHLÉTISME LANCER DU DISQUE

*(Le lancer du disque n'est pas une activité appropriée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Taille des disques en bois/métal et en caoutchouc adaptée à l'âge, au sexe et aux capacités physiques des élèves.</p> <p>Inspecter régulièrement les disques afin de s'assurer qu'ils ne comportent pas de fissures ni d'éclats.</p> <p>Serviette ou chiffon pour essuyer le disque.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>L'aire de lancer ne doit pas comporter d'obstacles et son accès doit être absolument interdit. (Aucune autre activité ne doit se tenir sur le site du lancer du disque.)</p> <p>Délimiter clairement la zone de chute, où personne ne doit circuler pendant l'activité.</p> <p>L'aire ou le cercle de lancer doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les élèves doivent attendre leur tour dans une zone délimitée, en retrait d'au moins 5 m du lanceur.</p> <p>Donner aux élèves des consignes de sécurité sur le lancer et la récupération des disques.</p> <p>S'il y a plusieurs lanceurs, ceux-ci doivent se tenir sur la ligne de lancer à une distance sécuritaire les uns des autres.</p> <p>Seuls les lanceurs peuvent être munis d'un disque.</p> <p>Avant de donner les cours théoriques et pratiques, enseigner les consignes de sécurité.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## ATHLÉTISME

### LANCER DU JAVELOT

**Le LANCER DU JAVELOT n'est pas une activité scolaire appropriée.  
Pour le pratiquer, il faut l'autorisation écrite d'une responsable ou d'un responsable de la division scolaire**

### LANCER DU POIDS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p> <p>À l'intérieur, n'utiliser que des poids spécialement conçu pour le lancer en salle.</p> <p>Les poids utilisés doivent être d'une taille et d'un poids conformes à l'âge et à la force des élèves.</p> <p>Serviette ou chiffon pour essuyer les poids.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p> <p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Délimiter clairement la zone de chute, où personne ne doit circuler pendant l'activité.</p> <p>Le cercle de lancer doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Donner aux élèves des consignes de sécurité quant au lancer et à la récupération des poids.</p> <p>Préciser dans quelle direction les élèves effectueront leurs lancers et veiller à ce que personne ne circule dans la zone de chute.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Veiller au transport sécuritaire des poids, avant, pendant et après l'activité.</p> <p>N'enseigner aux élèves que la technique de lancer sans rotation.</p> <p>Essuyer les poids mouillés avec une serviette ou un chiffon.</p> <p>Les élèves doivent attendre leur tour dans une zone délimitée, en retrait d'au moins 4 m de la ligne des lancers.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p><b>Niveau secondaire</b> : après la période d'initiation et l'enseignement de toutes les consignes de sécurité, une surveillance sur place suffit.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## ATHLÉTISME

### SAUT À LA PERCHE

Le SAUT À LA PERCHE n'est pas une activité appropriée pour les cours d'éducation physique.

### SAUT EN HAUTEUR

*(L'activité saut en hauteur n'est pas recommandée au niveau jeune enfance.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p> <p>Les dimensions de la zone de réception doivent être appropriées à l'âge, à la taille et au niveau d'habileté des élèves.</p> <p>Les dimensions minimales du tapis de réception des élèves qui se servent de la technique du rouleau dorsal doivent être de 2 m sur 3 m sur 50 cm.</p> <p>Placer des tapis d'usage général autour et en dessous de la fosse de saut.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Ne pas pratiquer le saut en hauteur à pieds nus ou en chaussettes.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la zone d'élan doit être dégagée, lisse, sèche et sans circulation.</p> <p>À l'intérieur, s'assurer que le plancher présente les caractéristiques antidérapantes voulues.</p>	<p>Le cas échéant, les élèves chargés de surveiller la barre doivent en tout temps se tenir devant les poteaux, légèrement en retrait.</p> <p>Insister sur l'apprentissage progressif et la technique plutôt que sur l'aspect compétitif.</p> <p>Imposer une course d'élan courte et maîtrisée, c'est-à-dire de trois à neuf enjambées.</p> <p>Veiller à ce que les matelas et les tapis munis de bandes Velcro soient bien en place et ne glissent pas à la réception.</p> <p>Aux enseignants qui connaissent peu la technique du saut en hauteur, on conseille de demander l'aide de spécialistes et de s'abstenir, dans l'intervalle, de diriger pareil exercice.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p><b>Niveau secondaire</b> : Après la période d'initiation et l'enseignement de toutes les consignes de sécurité, une surveillance sur place suffit.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**ATHLÉTISME**  
**SAUT EN HAUTEUR**

*(L'activité saut en hauteur n'est pas recommandée au niveau jeune enfance.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p>et recouvrir complètement la base des poteaux.</p> <p>Deux fosses de saut contiguës doivent être de la même épaisseur. (Vérifier régulièrement l'état des sautoirs.)</p> <p>Les poteaux de bambou doivent être recouverts de ruban adhésif. Utiliser de préférence des poteaux de fibre de verre.</p> <p>Avant chaque séance, vérifier si les poteaux de bambou ou de fibre de verre sont fissurés.</p> <p>La barre transversale peut être remplacée par un élastique ou une corde à poids.</p>	<p>de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>			

**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ATHLÉTISME  
SAUT EN LONGUEUR, TRIPLE SAUT**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p> <p>Fosse de sable et piste d'élan au niveau.</p> <p>Râteau, pelle ou bêche.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Chaussures à pointes interdites.</p> <p>Cette activité ne doit pas se pratiquer pieds nus.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>La fosse de réception doit être située à l'écart des zones de circulation et des lieux d'autres activités tels les losanges de jeux de balle.</p> <p>La fosse de réception doit avoir une largeur minimale de 1,8 m et être assez longue pour accueillir le meilleur sauteur. La planche d'appel doit être fixée à une distance d'au moins 0,50 m du bord de la fosse.</p> <p>La zone de réception doit être molle, profonde et ne doit contenir aucun débris</p>	<p>Ne pas faire sauter les élèves sur un sautoir glissant ou détrempé.</p> <p>Suivre une progression logique dans l'enseignement des habiletés.</p> <p>Former les élèves à qui on confie le rôle de râtelier. Leur inculquer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) enlever le râtelier de la fosse avant la course d'élan du sauteur suivant; toujours tenir le râtelier pour que les dents pointent vers le bas;</li> <li>b) passer le râtelier dès que le sauteur sort de la fosse;</li> <li>c) avec le râtelier, repousser le sable vers le centre de la fosse (et non pas vers les côtés).</li> </ul>	<p>Surveillance visuelle constante lors des premières leçons.</p> <p>Par la suite, surveillance sur place.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**ATHLÉTISME**

**SAUT EN LONGUEUR, TRIPLE SAUT**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>	<p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>La fosse doit être remplie d'une couche de sable d'une profondeur minimale de 30 cm.</p> <p>Retourner le sable de la fosse au moins une fois par année, ainsi qu'après une pluie abondante.</p> <p>Le revêtement de la piste d'élan doit être ferme et plat; s'il est asphalté, le balayer régulièrement.</p>		

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau intermédiaire et secondaire

## ATHLÉTISME

### TRIATHLON (COURSE, CYCLISME, NATATION)

Voir la fiche « NATATION DANS LES LACS »

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p> <p>Avant l'activité, inspecter les bicyclettes.</p> <p>Bicyclettes adaptées à la taille des élèves.</p> <p>Casques de bicyclette ajustés conformes aux normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées.</p> <p>Tenue de natation appropriée.</p> <p>Chaussure en bon état et adaptées à la course de fond.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires.</p> <p>L'UTILISATION DE PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p> <p>Choisir le parcours en tenant compte de la distance à parcourir, du revêtement de la route et de l'intensité de la circulation.</p> <p>Remettre la carte du parcours à une responsable de l'école ainsi qu'aux élèves.</p>	<p>Les élèves doivent s'entraîner en paires lors des trois épreuves.</p> <p>Les élèves doivent connaître la procédure d'urgence en cas d'accident.</p> <p>Remettre à une responsable de l'école la liste des élèves participant aux activités de course et de cyclisme ainsi qu'une carte du parcours emprunté.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Modifier la longueur des parcours et des épreuves de natation selon le degré d'entraînement, l'âge, les habiletés et les capacités physiques des élèves.</p> <p>Lors des séances d'entraînement, la monitrice ou le moniteur doit tenir compte des conditions météorologiques (vent, froid, chaleur, pluie).</p>	<p>Surveillance générale pour les activités de cyclisme et de course.</p> <p>Pendant l'épreuve de natation, une surveillance sur place doit être assurée par une monitrice ou un moniteur ou un sauveteur qualifié.</p> <p>Maximum de 25 élèves par sauveteur ou moniteur reconnu par le SNS (natation en piscine et dans les lacs).</p> <p>S'assurer qu'une personne titulaire d'un certificat valide de secouriste est disponible.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### **BALLE-MOLLE ● 3 LANCERS ● SOFTBALL**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Les bâtons ne doivent pas comporter de fissures et doivent offrir une bonne prise. Les joueurs doivent tous porter un gant. Coussin de sécurité au premier but.</p> <p><b>Niveaux jeune enfance et intermédiaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>N'utiliser que des balles destinées à la balle lente ou encore des balles à faible portée. Utiliser des balles de 11 po prévues pour le jeu à l'intérieur du type Softie ou Incrediball.</li> </ul>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements. Les chaussures à crampons de métal sont interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés.</p> <p>Si on utilise une balle molle réglementaire, les frappeurs et les coureurs autour des buts doivent porter un casque rembourré et sans fissure.</p> <p>Le receveur doit porter un masque muni d'un protège-gorge ainsi qu'un plastron.</p> <p>Port du masque et du plastron recommandé pour l'arbitre.</p>	<p>Le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles. La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. À l'extérieur, le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p> <p>Le terrain de jeu ne doit en aucun cas être situé près d'une voie de circulation publique vers laquelle un élève pourrait courir pendant le jeu.</p> <p>Si plusieurs activités se tiennent simultanément, assurer une distance de sécurité entre les différentes aires de jeu.</p> <p>S'assurer que le grillage soit en bon ordre.</p>	<p>Ne pas placer les élèves-arbitres derrière le marbre; ils doivent se tenir derrière le lanceur, derrière le grillage ou encore à l'arrière des lignes de fond.</p> <p>Enseigner les habiletés progressivement. Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Tous les jeux au marbre doivent être des jeux forcés. Désigner le long de la ligne du 3<sup>e</sup> but une ligne à partir de laquelle le coureur est forcé de continuer sa course vers le marbre.</p> <p>Les joueurs doivent apprendre à déposer ou à laisser tomber le bâton après avoir frappé la balle, et à ne pas le lâcher au milieu du dégagé.</p> <p>Afin d'éviter les risques liés aux bâtons mal maîtrisés, les joueurs non-actifs doivent se tenir bien à l'écart du rectangle du frappeur ou derrière un grillage ou une clôture. (Ne pas passer les doigts à travers le grillage.)</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### BALLEMOLLE ● 3 LANCERS ● SOFTBALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>(<i>suite</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser un poteau d'entraînement et des bâtons légers (26 oz).</li> </ul>	<p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>		<p><b>Niveaux jeune enfance ou intermédiaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire les glissades.</li> <li>Le receveur doit être à bonne distance derrière le marbre et porter un masque protecteur.</li> <li>Le rôle du receveur n'est pas de recevoir les lancers, mais bien de récupérer la balle.</li> <li>Enseigner aux frappeurs la bonne façon de tenir le bâton (Ils ne doivent pas croiser les mains.)</li> </ul>	



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### BALLON-BALAI (SUR TERRAIN ET SUR GLACE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Bâtons de ballon-balai réglementaires. (Possibilité d'utiliser des ensembles modifiés pour le jeu à l'intérieur.)</p> <p>Filets de hockey en plastique ou poteaux en plastique.</p> <p>Ballon « Nerf », ballon d'usage général ou ballon de ballon-balai réglementaire.</p> <p>Les gardiens doivent porter un masque protecteur.</p> <p>Dans le cas du ballon sur glace, le port d'un casque de hockey ou de ballon-balai approuvé par la CSA est obligatoire.</p>	<p>Que le jeu se pratique sur un terrain ordinaire, sur un revêtement d'asphalte ou sur une patinoire, les joueurs doivent porter des chaussures et une tenue adaptées aux conditions météorologiques.</p> <p>Si l'on utilise des patins à glace, s'en tenir aux lignes directrices pour le hockey sur glace.</p> <p>S'ils jouent sur la glace, les joueurs doivent porter des chaussures de course ou des chaussures de ballon-balai.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p><b>Ballon-balai sur terrain :</b> Le terrain asphalté ne doit pas comporter d'obstacles. Il ne doit pas y avoir de plaques de glace.</p> <p><b>Ballon sur glace :</b> La glace ne doit comporter aucun obstacle.</p>	<p>Les joueurs ne doivent jamais porter le balai plus haut que la taille.</p> <p>Le gardien a droit à une zone de protection de 2 m à partir de la ligne de but. N'autoriser aucun autre joueur ni balai à l'intérieur de cette enceinte.</p> <p>Seul le ballon-balai sans contact est permis.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Informez les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école et du moyen de transport utilisé.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance et intermédiaire

#### BALLON CAPTIF

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p> <p>L'installation de ballon captif doit être en bon état, plus particulièrement les points d'attache de la corde avec le ballon et le poteau.</p> <p>Corde en bon état, sans effilochures excessives.</p> <p>Vérifier le poteau régulièrement. Le réparer s'il est trop incliné ou mal fixé à la base.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Les poteaux de ballon captif ne doivent pas être installés près des zones de circulation et des terrains où se pratiquent d'autres jeux (p. ex. volley-ball, basket-ball, jeu des quatre coins).</p>	<p>Enseigner au préalable les habiletés et les règles du ballon captif aux élèves.</p> <p>Ne pas laisser les élèves jouer au ballon captif sur un terrain glissant ou détrempe.</p>	<p>Surveillance générale.</p> <p>L'installation de ballon captif doit être effectuée par un adulte ou par un élève supervisé par un adulte.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### BALLON GÉANT

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Trousse de premiers soins et téléphone. accessible.  Ballon géant gonflé (p. ex. maxi-ballon, ballon Omnikin).	Chaussures appropriées et tenue de gymnastique assez ample pour assurer la liberté de mouvement.  Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés. Bien attacher les lunettes ou les enlever.	L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).  Fermer toutes les portes d'accès.	Modifier les activités et les règles selon le niveau d'habileté et l'âge des élèves et les installations ou le matériel disponibles.	Surveillance sur place.

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## BASKETBALL ET JEUX DÉRIVÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p> <p>Si, en faisant leurs sauts vers le panier, les joueurs risquent de toucher un mur d'extrémité ou une estrade, disposer des tapis d'exercice ou tout autre rembourrage protecteur derrière le panier.</p> <p>Les tapis protecteurs posés sur les murs d'extrémité doivent être d'au moins 1,88 m (6 pi) de haut, à partir du haut de la plinthe (maximum de 10 cm (4 po) du plancher) et d'au moins 4,88 m (16 pi) de large.</p> <p>S'il y a une estrade près de la ligne de fond, placer des tapis d'exercice pour</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les orthèses et les appareils orthopédiques qui posent des risques sont interdits.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles. La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. À l'extérieur, le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p> <p>Dans les installations des écoles secondaires, placer du rembourrage de protection sur les bords des panneaux rectangulaires.</p> <p>Seuls les adultes ou les élèves ayant reçu la formation nécessaire ont le droit d'actionner les treuils automatiques ou manuels pour abaisser ou relever les paniers. Les élèves formés à l'utilisation des treuils de levage des</p>	<p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Si le gymnase ne se prête pas au jeu en toute sécurité (p. ex., présence de barres fixes ou d'engins, portes ou radiateurs sous les paniers ou d'un mur tout près d'une ligne de fond), modifier les règles en conséquence, par exemple en interdisant le lancer déposé.</p>	<p>Surveillance sur place pendant les premiers cours. Surveillance générale par la suite.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b> Surveillance sur place en tout temps.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### BASKETBALL ET JEUX DÉRIVÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p>couvrir le rebord de l'estrade jusqu'au plancher :</p> <p><b>Niveau jeune enfance</b> : en raison de la petite taille des élèves, il est possible d'utiliser des tapis de 4 pi sur 4 pi.</p>		<p>paniers doivent être sous surveillance visuelle constante pendant la manœuvre.</p> <p>Les treuils de levage ne doivent pas être situés directement sous le dispositif mural de fixation des panneaux.</p> <p>Aucune personne ni aucun matériel ne doit être sous le panier que l'on est en train d'abaisser ou de relever.</p>		

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**CONDITIONNEMENT PHYSIQUE**

**(DANSE AÉROBIQUE, BARRES DE TRACTION, PANNEAUX À CHEVILLES, ENTRAÎNEMENT PAR CIRCUIT, EXERCICES D'AÉROBIE AVEC MARCHES, PLANS INCLINÉS, BANDES ÉLASTIQUES, ETC.)**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p> <p>Les vélos d'exercice, bancs, barres de traction, panneaux à chevilles et autres accessoires utilisés pendant des activités de conditionnement physique doivent être en bon état.</p> <p>Matériel électrique en bon état.</p> <p>Marches et plans inclinés en bon état et revêtus d'une surface antidérapante.</p> <p>La tension et la longueur des bandes et câbles élastiques doivent être adaptées au niveau des participantes et participants et doivent être en bon état.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>L'aire d'entraînement ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p> <p>Prévoir un espace suffisant entre les différents postes et accessoires d'entraînement pour ne pas gêner les mouvements.</p>	<p>Modifier les activités de conditionnement physique selon l'âge et le degré d'habileté des élèves, les installations et le matériel disponibles.</p> <p>Avant tout exercice faisant intervenir du matériel (p. ex. vélo fixe, médecine-ball, barre de traction, etc.), donner des instructions sur l'utilisation appropriée de ce matériel.</p> <p>Les activités doivent suivre une progression appropriée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. échauffement;</li> <li>2. étirements musculaires;</li> <li>3. endurance;</li> <li>4. exercices à intensité maximale;</li> <li>5. activités de récupération.</li> </ol> <p>Si la séance comprend essentiellement des exercices de conditionnement physique, prévoir des activités d'échauffement et de récupération qui conviennent.</p> <p>Permettre aux élèves d'adapter le degré de difficulté des exercices à leur niveau personnel. (Par exemple, les élèves suffisamment</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**CONDITIONNEMENT PHYSIQUE  
(DANSE AÉROBIQUE, BARRES DE TRACTION, PANNEAUX À CHEVILLES, ENTRAÎNEMENT PAR CIRCUIT, EXERCICES D'AÉROBIE AVEC MARCHES, PLANS INCLINÉS, BANDES ÉLASTIQUES, ETC.)**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p><b>Niveau jeune enfance</b> L'utilisation de poids et d'haltères n'est pas recommandée.</p>			<p>mûrs peuvent choisir le niveau d'impact et le niveau d'intensité des exercices.)</p> <p>Insister sur l'importance d'une bonne position du corps pour éviter les blessures.</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### COURSE DE FOND ET COURSE D'ORIENTATION

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Avant de faire emprunter aux élèves un parcours de course de fond ou de course d'orientation, le personnel enseignant doit faire une reconnaissance des lieux afin d'en déterminer les dangers éventuels (p. ex. intersections où la circulation est dense).</p> <p>S'il s'agit d'un nouveau parcours, informer les élèves de ses caractéristiques et des endroits où il faudra faire preuve de prudence.</p> <p>Si le parcours emprunte les trottoirs près de l'école, s'assurer que les élèves ne traversent pas la rue aux intersections sans supervision directe.</p> <p>À noter : S'il s'agit d'orientation, ne pas informer les élèves du parcours, car il s'agit d'une infraction aux règlements.</p>	<p>Informers les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Enseigner aux élèves les rudiments de la sécurité routière.</p> <p>Faire courir les élèves en paires ou en groupes (utiliser la technique du « pairage »).</p> <p>Adapter la longueur et la difficulté du parcours à l'habileté, à la condition physique et au degré d'entraînement des participantes et des participants ainsi qu'aux conditions météorologiques.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b> Tenir compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le temps qu'il fait et le temps passé au soleil;</li> <li>• le degré d'entraînement des élèves et la durée des préparatifs;</li> <li>• l'échauffement et la récupération;</li> <li>• la difficulté et la longueur du parcours (maximum de 10 km).</li> </ul>	<p>Surveillance générale.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p>



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### CRICKET

*(La pratique du cricket conventionnel n'est pas une activité appropriée pour les élèves des niveaux jeune enfance et intermédiaire. Se servir de jeux dérivés du cricket.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessible.</p> <p>Battes de cricket, poteaux et balles réglementaires.</p> <p>Le batteur et le garde-guichet doivent porter des gants et des accessoires de protection approuvés. Le batteur qui fait face au lanceur de balles rapides doit porter un casque de cricket approuvé.</p> <p>Pour les jeux de cricket en salle, utiliser des balles de tennis.</p> <p><b>Niveau jeune enfance</b> : Utiliser un ensemble réglementaire de</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Chaussures de cricket à crampons interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles et la surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. Le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p> <p>Terrain de jeu : dalle de béton recouverte d'un tapis synthétique.</p> <p>À l'extérieur, s'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, les signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p> <p>Pour les variantes de cricket jouées à l'intérieur, la surface de jeu et ses abords</p>	<p>La pratique du cricket conventionnel n'est pas une activité appropriée pour les élèves des niveaux jeune enfance et intermédiaire. Se servir de jeux dérivés du cricket.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Le lanceur ne doit pas faire rebondir la balle, ni la lancer contre les guichets.</p> <p>Désigner une zone où les joueurs non actifs seront en toute sécurité, à bonne distance derrière le batteur.</p> <p><b>Niveaux jeune enfance et intermédiaire</b> : le lanceur doit lancer la balle par-dessous ou la faire rouler vers le guichet du batteur. Le garde-guichet doit se tenir à une bonne distance du batteur.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### CRICKET

*(La pratique du cricket conventionnel n'est pas une activité appropriée pour les élèves des niveaux jeune enfance et intermédiaire. Se servir de jeux dérivés du cricket.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p>cricket Kanga ou le matériel de substitution suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• balle de tennis, balle de plastique (cosom) ou autres types de balle molle;</li> <li>• palettes (au lieu de battes);</li> <li>• poteaux de cricket Kanga, faits de trois tiges insérées dans une base creuse.</li> </ul>		<p>ne doivent pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p>		

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### CURLING

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Curling joué avec des seaux de plastique : s'assurer que les poignées sont fixées solidement.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b> Les parents devraient encourager leur enfant à porter un casque.</p>	<p>Tenue convenable pour les activités par temps froid.</p> <p>Chaussures de curling ou chaussures de course, à condition de fixer par un ruban la chaussure glissant sur la piste.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil et le froid.</p>	<p>Piste de curling.</p> <p>Curling joué avec des seaux de plastique : s'assurer que la glace ne comporte pas d'aspérités.</p>	<p>Enseigner l'étiquette et les règles de sécurité avant d'aller sur la piste de curling.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Informers les parents de toute activité de curling prévue à l'extérieur de l'école.</p>	<p>Surveillance sur place.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## CYCLISME

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone d'urgence pour toutes les sorties accessibles.</p> <p>Avant le départ, les élèves doivent vérifier l'état des freins et la pression des pneus de leur bicyclette.</p> <p>Les bicyclettes doivent convenir à la taille des élèves.</p> <p>Casques de bicyclette ajustés et conformes aux normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes.</p> <p>Une participante ou un participant désigné doit transporter une trousse à outils pour bicyclette, contenant notamment une pompe.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées.</p> <p>Chaussures à bouts ouverts interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Choisir l'itinéraire avec soin en tenant compte de la distance à parcourir, du revêtement de surface, de l'intensité de la circulation, de la complexité des intersections et des passages à niveau.</p> <p>Le personnel enseignant doit faire une reconnaissance des lieux avant l'activité afin de s'assurer que le parcours ne présente aucun danger et convient à l'activité.</p> <p>Avant d'emprunter un chemin de campagne, obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain.</p> <p>Remettre aux élèves une carte ou des indications claires.</p>	<p>Réviser le code de la route et le respecter. Vérifier auprès du service de police local s'il est nécessaire d'obtenir un permis avant de circuler en groupe sur les routes.</p> <p>Avant de quitter l'école, les élèves doivent passer un test de cyclisme mettant l'accent sur les consignes de sécurité (p. ex. le test de sécurité de la Société d'assurance publique du Manitoba).</p> <p>Laisser une liste des participantes et participants de même que l'itinéraire à une responsable ou un responsable de l'établissement.</p> <p>Faire travailler les élèves à deux en appliquant la technique du « pairage ».</p> <p>Enseigner aux élèves la procédure d'urgence à suivre en cas d'accident.</p> <p>Indiquer aux parents que l'activité de cyclisme conduira les élèves à l'extérieur de l'école.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p> <p>L'enseignante ou l'enseignant se tient à la queue du peloton. Un autre adulte devrait se tenir à la tête du peloton.</p> <p>Rapport enseignant-élèves :  <b>Niveau jeune enfance : 1/15</b>  <b>Niveau intermédiaire : 1/20</b>  <b>Niveau secondaire : 1/30</b></p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### CYCLISME

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>(<i>suite</i>)</p> <p>La surveillante ou le surveillant doit avoir une trousse de premiers soins à sa disposition.</p>			<p>Interdire les baladeurs, les radios et autre dispositif pouvant empêcher les élèves de se concentrer.</p> <p>Interdire les courses dans le cadre de cette activité.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Faire porter un gilet de sécurité aux deux personnes qui se tiennent respectivement à la tête et à la queue du peloton.</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### DANSE/GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Matériel électrique en bon état.</p> <p><b>Niveau jeune enfance</b> : ne pas utiliser de bâtons.</p>	<p>Les élèves peuvent porter des chaussons de gymnastique ou des chaussures de course. Cette activité peut aussi se pratiquer à pieds nus, mais les chaussures des élèves doivent se trouver près des lieux et être facilement accessibles en cas d'incendie. Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés.</p>	<p>Gymnase ou très grande salle ne comportant pas d'obstacles.</p>	<p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Montrer aux élèves comment utiliser le matériel en toute sécurité et leur laisser suffisamment d'espace pour s'exercer.</p> <p><b>Niveau jeune enfance</b> : Adapter l'activité à l'âge et au degré d'habileté des élèves (p. ex. le lancer des cordes, des rubans, des cerceaux doit se faire à faible hauteur).</p>	<p>Surveillance générale pour la danse.</p> <p>Surveillance sur place pour la gymnastique rythmique.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## ÉQUITATION (SELLE ANGLAISE OU SELLE FRANÇAISE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Choisir des chevaux qui conviennent aux débutants.</p> <p>Harnais convenables, sûrs et ajustés aux montures.</p> <p>La monitrice ou le moniteur doit ajuster et vérifier le harnais (courroies et étriers) de chaque cavalière ou cavalier.</p>	<p>Tenue d'équitation appropriée (p. ex. bottes à talons, pantalon ample ou extensible).</p> <p>Casquettes d'équitation ajustées, munies d'une courroie au menton et conformes aux normes CSA, ASTM ou SEI. (À noter : Les casques de cyclistes n'offrent pas une protection appropriée.)</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Choisir des centres d'équitation reconnus et maintenus comme il se doit.</p> <p>Les aires d'équitation (intérieures ou extérieures) doivent offrir un espace suffisant ainsi qu'une bonne adhérence. Elles ne doivent présenter aucun danger (p. ex. barrières cassées, voies carrossables).</p> <p>Prévoir un enclos pour la formation initiale des cavaliers débutants avant de leur faire emprunter un sentier ou une aire plus vaste.</p>	<p>Enseigner aux élèves les comportements et les techniques d'équitation sécuritaires.</p> <p>Les élèves doivent se plier aux règles régissant les aires d'équitation, la façon de traiter les chevaux, les activités autorisées, etc.</p> <p>Discuter de la mise en œuvre d'un plan de mesures d'urgence avec le personnel du centre équestre.</p> <p>Informers les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école ainsi que du mode de transport utilisé.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p> <p>Pendant la période d'initiation, surveillance sur place par une monitrice ou un moniteur qualifié (niveau 1, selle anglaise ou selle western).</p> <p>Surveillance générale après la période d'initiation et sur les sentiers équestres.</p> <p>Le personnel enseignant doit assurer une présence de soutien.</p> <p>Nombre maximal de cavaliers par moniteur qualifié : 6 à 8.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**ÉQUITATION  
(SELLE ANGLAISE OU SELLE FRANÇAISE)**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>	Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.			



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### ESCALADE SUR SAE (STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADES)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Cordes et matériel conçus pour l'escalade sur structure artificielle (SAE).</p> <p>Ne pas recourir à un assureur; utiliser plutôt un système d'assurance mécanique tel que la plaque-frein Sticht, le demi-cabestan, le grigri ou encore les dispositifs de marque ATC ou Tuber.</p>	<p>Ne pas porter de vêtements trop amples.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Choisir une installation d'escalade conforme au degré d'habileté des élèves.</p>	<p>On doit toujours pouvoir accéder aux formulaires de renseignements médicaux remplies par les parents ou tuteurs.</p> <p>Ne laisser aucun élève être premier de cordée ou jouer un rôle d'assureur.</p> <p>Élaborer un plan de mesures d'urgence et le communiquer à tous les intervenants.</p> <p>Expliquer clairement les consignes de sécurité aux élèves.</p> <p>Tous les élèves participant à l'escalade sur SAE doivent d'abord recevoir un cours d'initiation.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Le moniteur ou le premier de cordée doit bien connaître l'installation d'escalade.</p> <p>On doit pouvoir accéder aux fiches de renseignements médicaux en tout temps.</p> <p>Avant les exercices d'escalade, le moniteur doit inspecter tout le matériel.</p> <p>Laisser à chaque élève le choix des difficultés de parcours à affronter.</p>	<p>La monitrice ou le moniteur, la surveillante ou le surveillant doit au moins détenir un certificat d'escalade valide au Manitoba ou l'équivalent.</p> <p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>Le rapport surveillant-élèves sera d'au plus 1/8.</p> <p>Le personnel enseignant doit accompagner les élèves au site de l'activité et rester sur place pendant le cours si ce dernier est donné par une autre personne.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## ESCRIME

*(Cette activité n'est pas recommandée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Masque, gilet, gants, fleurets à extrémité en caoutchouc.</p> <p>Les élèves et le personnel doivent régulièrement vérifier le matériel et le faire réparer ou remplacer au besoin.</p>	<p>Maillot ou chandail à manches longues et pantalon.</p> <p>Chaussures appropriées.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés.</p>	<p>L'aire d'exercice ne doit comporter ni obstacles ni débris et doit offrir une bonne adhérence. (Se servir du gymnase pour réduire le risque de blessures.)</p>	<p>Avant un duel, s'équiper de tout le matériel nécessaire.</p> <p>Enseigner toutes les règles de sécurité concernant ce sport.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p>	<p>Les élèves ne peuvent pratiquer l'escrime que sous la surveillance directe de la monitrice ou du moniteur.</p> <p>Surveillance sur place pendant les leçons.</p> <p>Surveillance visuelle constante pendant les duels.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance et intermédiaire

#### EXERCICES À L'AIDE DE BANCS ET DE CHAISES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Les chaises empilables ne doivent pas être fissurées, ni avoir de coins ébréchés; les sièges et les dossiers doivent être solidement fixés.</p> <p>Le dessus des bancs ne doit avoir aucune fissure ni aucun éclat et ne doit pas avoir de coins ébréchés.</p> <p>Le dessus des bancs doit être solidement fixé aux pieds.</p> <p>Si on place un banc sur deux chaises, disposer des tapis dans l'aire de réception.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Pour plus de sécurité, laisser un espace suffisant autour des chaises ou des bancs.</p> <p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour assurer la sécurité.</p>	<p>Suivre une progression logique dans l'enseignement des habiletés, en allant de la plus simple à la plus complexe. Il faut s'assurer que l'élève maîtrise bien les mouvement de base avant de passer à des habiletés plus complexes (p. ex. saut avant et réception d'abord, saut arrière ou saut avec rotation ensuite.)</p> <p>L'utilisation de chaises et de bancs et une méthode efficace pour enseigner des habiletés de saut et de réception avant de passer aux gros appareils. Enseigner d'abord les saut avant simples et les réceptions genoux fléchis, pour ensuite passer aux différentes positions et rotations du corps dans l'espace.</p> <p>Demander aux élèves de sauter d'une chaise ou d'un banc sans beaucoup d'impulsion et d'atterrir à faible distance de telle façon que la chaise ou le banc ne bouge pas.</p> <p>Rappeler que les élèves ne doivent jamais sauter du siège d'une chaise par-dessus le dossier d'une chaise.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance et intermédiaire

#### EXERCICES À L'AIDE DE BANCS ET DE CHAISES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>			Si on appuie un banc inversé sur deux chaises, s'assurer que les extrémités du banc sont bien ancrés sur les sièges.	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## FLAG-FOOTBALL ET TOUCH-FOOTBALL

*(Le flag-football avec plaqués n'est pas une activité recommandée pour les cours d'éducation physique.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Ballon conforme à la taille et au degré d'habileté de l'ensemble des élèves (p. ex. ballon de football plus petit ou balle « Nerf »).</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Chaussures à crampons métalliques ou composites interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles et la surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. Le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p> <p>Les poteaux de buts qui se trouvent sur le terrain de jeu doivent être matelassés.</p>	<p>Le football avec plaqués n'est pas une activité appropriée pour les cours d'éducation physique.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Le jeu doit reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les blocages, sauf à la ligne de mêlée. N'autoriser le blocage pour le passeur qu'après avoir enseigné la technique appropriée.</p> <p>Modifier les règles du jeu selon le degré d'habileté, l'âge et les capacités physiques de l'ensemble des élèves.</p> <p>Indiquer clairement les lignes de délimitation.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## GOLF

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Balles en plastique ou balles de golf en caoutchouc.</p> <p>Les balles de golf standard sont interdites sur le terrain de l'école, sauf pour la pratique des cochés. (Ce dernier exercice doit se pratiquer à l'intérieur avec des balles en plastique seulement.)</p> <p>Inspecter régulièrement et réparer le matériel au besoin, en particulier les poignées des bâtons.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b> La longueur des bâtons doit être conforme à la taille des élèves.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Chaussures à crampons métalliques ou composites interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Gymnase; terrains de l'école; dômes de golf; verts d'exercice; terrain de golf; terrain d'exercice.</p> <p>Prévoir un espace suffisant pour la montée et le dégagé du bâton.</p> <p>Dans tous les cas, bien délimiter et surveiller la zone de frappe.</p> <p>À l'intérieur, utiliser des matelas et des balles de plastique. Prévoir une procédure de sécurité et inciter les élèves à l'observer (p. ex. un certain nombre d'élèves peuvent frapper la balle en même temps, selon la taille du gymnase).</p>	<p>Enseigner aux élèves l'étiquette et les règles de sécurité relatives au golf.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Prévoir une procédure de sécurité pour la frappe et le ramassage des balles.</p> <p>Désigner un endroit réservé à la pratique des cochés avec des balles de golf standard.</p> <p>Les élèves doivent suivre des cours avant de jouer sur un terrain de golf.</p> <p>Respecter toutes les règles du jeu.</p>	<p>Surveillance sur place lors des premiers cours et de la pratique des cochés avec des balles de golf standard.</p> <p>Surveillance générale par la suite.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## GYMNASTIQUE GÉNÉRALITÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Disposer des tapis d'exercice sur les aires de réception ainsi qu'au-dessous et autour des appareils, sans chevauchement ni espace entre les tapis.</p> <p>Vérifier régulièrement le bon état des tapis (usure, déchirures).</p> <p>Pour les exercices au sol, les culbutes et les réceptions de sauts d'une hauteur contrôlée (au maximum à la hauteur de l'épaule des élèves), utiliser les tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensolite, 3,8 cm (1,5 po);</li> </ul>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements. (Le chandail doit être rentré.)</p> <p>Pieds nus ou chaussons de gymnastique acceptables. (Il est interdit de pratiquer cette activité en chaussettes.) Les chaussures doivent être facilement accessibles en cas d'incendie.</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés. Enlever les barrettes.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Laisser assez d'espace autour de chaque appareil pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p> <p>Prévoir des aires de réception à une distance sécuritaire des murs et du matériel.</p> <p>Dégager le pourtour du gymnase de tout mobilier inutile (p. ex., tables et chaises).</p>	<p>Si des élèves ont des handicaps physiques ou une déficience (p. ex. épilepsie, poignets faibles, etc.), les enseignantes et les enseignants doivent le savoir.</p> <p>Les enseignants doivent faire régner la discipline et l'ordre.</p> <p>Demander aux élèves de ne pas tenter de sauts périlleux aux appareils ou au sol, de roulades plongées d'une trop grande amplitude et de sauts de mains avant ou arrière.</p> <p>Si un élève exprime une hésitation verbale ou non verbale, l'enseignant devrait discuter des causes de cette réticence. Si l'enseignant estime qu'une attitude hésitante pendant l'exercice pourrait présenter un risque, il devrait orienter l'élève vers un exercice plus simple.</p> <p>Ne pas obliger les élèves à se livrer à des exercices qui dépassent leurs capacités.</p> <p>Suivre une progression logique dans l'enseignement des habiletés, de la plus simple à la</p>	<p>Les exercices d'équilibre renversé nécessitent une surveillance visuelle constante.</p> <p><b>Surveillance par les pairs :</b> Les responsabilités confiées aux élèves varieront selon l'âge, la force et l'expérience.</p> <p>Les élèves du niveau jeune enfance se limiteront aux rôles de surveillance passive (p. ex. veiller à ce que les zones d'élan et de réception soient dégagées). Ceux du niveau intermédiaire pourront en plus donner des signaux verbaux et vérifier la disposition des tapis et la stabilité des appareils.</p> <p>Les élèves du cycle intermédiaire peuvent aussi jouer des rôles de surveillance active, avec contacts, et aider les autres à maintenir leur équilibre en appui sur des bancs ou encore lors de mouvements avant tels que les roulades au sol (sur tapis ou autres surfaces semblables).</p> <p>Les élèves du cycle intermédiaire, outre les rôles précités, peuvent aider les autres à maintenir leur</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## GYMNASTIQUE GÉNÉRALITÉS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trocellen, 5,1 cm (2 po);</li> <li>• Ethefoam, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• Sarneige, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• tapis de densité équivalente.</li> </ul> <p>Surfaces de réception pour les exercices d'équilibre renversé : Tapis de mousse massive ou réticulée de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po). Ne pas utiliser ces tapis comme surfaces de réception pour les sauts aux appareils ou les exercices de réception contrôlée.</p>			<p>plus complexe. S'assurer que l'élève maîtrise les mouvements de base avant de passer à des habiletés plus complexes (p. ex. exercices de rotations au sol avant leur exécution aux appareils; exercices de réception avant la pratique des sauts aux appareils).</p> <p>Initier les élèves à un appareil à la fois et mettre progressivement en place un circuit. Commencer par les exercices au sol. Disposer les tapis de réception de façon à en réduire au minimum les déplacements à l'impact. Aux enseignants qui connaissent peu certains appareils, on conseille de demander l'aide de spécialistes et de s'abstenir, dans l'intervalle, d'utiliser ces appareils. Une période d'échauffement devra précéder chaque leçon.</p>	<p>équilibre lors des entrées sur les appareils, des exercices d'équilibre renversé sur les mains et des sauts simples au cheval-sautoir (réglé à hauteur de la hanche).</p> <p>Au début, l'enseignante ou l'enseignant se charge de ces rôles, avant de les confier progressivement aux élèves formés à cette fin.</p>



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### GYMNASTIQUE

#### ANNEAUX, BARRES ASYMÉTRIQUES, BARRES FIXES, BARRES PARALLÈLES, CHEVAL D'ARÇON, CHEVAL SAUTOIR, EXERCICES AU SOL, POUTRE D'ÉQUILIBRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Avant de début des activités, le personnel enseignant doit vérifier l'installation du matériel et s'assurer qu'elle est sûre. Vérifier tous les dispositifs de verrouillage avant l'utilisation des appareils.</p> <p>Pour les exercices au sol et les culbutes, utiliser des tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensolite, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• Trocellen, 5,1 cm (2 po);</li> <li>• Ethefoam, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• Sarneige, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• tapis de densité équivalente.</li> </ul> <p>Surfaces de réception pour les exercices d'équilibre renversé : tapis de</p>	<p>Pieds nus ou chaussons de gymnastique acceptables. (Il est interdit de pratiquer cette activité en chaussettes.) Les chaussures doivent être facilement accessibles en cas d'incendie.</p> <p>Les chaussettes ou chaussons de gymnastique sont acceptables, sauf à la poutre et pour les exercices comportant des sauts.</p> <p>Tenue de gymnastique ajustée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement.</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou</p>	<p>Aménager les aires de réception en disposant des tapis autour et en dessous des appareils, sans laisser d'espace ni chevauchement.</p> <p>Prendre les précautions nécessaires pour réduire au minimum le mouvement des tapis à la réception.</p> <p>Bien fixer les tapis munis de bandes Velcro.</p> <p>Laisser suffisamment d'espace entre chaque appareil pour permettre l'exécution des mouvements et des sorties.</p>	<p>Avant toute utilisation de matériel, apprendre aux élèves les consignes de sécurité reliées à la gymnastique et à tous les appareils qui s'y rapportent.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Le personnel enseignant doit être au courant des handicaps physiques et du niveau d'habileté initial des élèves.</p> <p>Ne pas inciter les élèves à se livrer à des exercices dépassant leurs capacités physiques et psychologiques.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régler la hauteur de cheval-sautoir en fonction de la taille des élèves (p. ex. plus bas que la hauteur des épaules) et de l'exercice à effectuer.</li> <li>• Exercices convenables : exercices d'équilibre en position statique; réception, sauts de base (Les sauts périlleux, les bascules de nuque, les bascule de tête et les sauts de main sont interdit sur le cheval-sautoir.)</li> <li>• Ne pas utiliser le tapis de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po) pour les sorties de cheval-sautoir.</li> </ul>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>La surveillance visuelle constante est de rigueur lorsque les élèves tentent d'exécuter la première fois des mouvements difficiles sur l'appareil.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**GYMNASTIQUE**

**ANNEAUX, BARRES ASYMÉTRIQUES, BARRES FIXES, BARRES PARALLÈLES,  
CHEVAL D'ARÇON, CHEVAL SAUTOIR, EXERCICES AU SOL, POUTRE D'ÉQUILIBRE**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>(<i>suite</i>)</p> <p>mousse massive ou réticulée de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po). Ne pas utiliser ces tapis comme surface de réception pour les sauts aux appareils ou les exercices de réception contrôlée (sur les pieds).</p> <p>Surfaces de réception pour les exercices de réception sur les pieds (p. ex. sauts et sorties) : Tapis comportant un côté dur et un côté mou, d'une épaisseur minimale de 10 cm. Placer le côté dur vers l'extérieur.</p> <p>Niveau jeune enfance : Les exercices combinant la plate-forme d'appel et le cheval-sautoir ne sont pas appropriés au niveau jeune enfance.</p>	<p>bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenue par un adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>			

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance et intermédiaire

#### **GYMNASTIQUE ANNEAUX, BARRES ASYMÉTRIQUES, BARRES PARALLÈLES, POUTRE D'ÉQUILIBRE**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><b>ANNEAUX :</b> (niveau intermédiaire seulement)</p> <p><b>BARRES ASYMÉTRIQUES</b> (niveau intermédiaire seulement)</p> <p><b>BARRES PARALLÈLES :</b> (niveau intermédiaire seulement)</p> <p><b>POUTRE D'ÉQUILIBRE :</b> (niveaux jeune enfance et intermédiaire)</p> <p>Inspecter et vérifier les appareils régulièrement; faire effectuer les réparations nécessaires.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Pieds nus, chaussons de gymnastique ou chaussures de course. (Ne pas pratiquer cette activité en chaussettes.)</p> <p>Rappeler aux élèves de bien attacher les lacets de leurs chaussures.</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère</p>	<p>Disposer des tapis d'exercice au-dessous et autour des appareils, sans chevauchement ni espace entre les tapis.</p> <p>Bien fixer les tapis munis de bandes Velcro.</p> <p>Fixer solidement les appareils au plancher ou au plafond.</p> <p>Laisser suffisamment d'espace entre chaque appareil pour permettre l'exécution des mouvements et des sorties.</p>	<p>Les élèves doivent bien comprendre leurs rôles en matière de surveillance par les pairs (voir la fiche Généralités, page 54).</p> <p>Aucun exercice en position renversée ne doit être effectué sans la surveillance de l'enseignant; lors de tels exercices, placer sur le sol un tapis protecteur de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po).</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Régler la hauteur de chaque appareil en fonction de la taille des élèves. (Par exemple, régler la poutre d'équilibre à la hauteur des épaules; pour les exercices de suspension, l'appareil ne doit pas dépasser la taille des élèves en position bras tendu au-dessus de la tête; pour les exercices d'appui sur les barres, régler l'appareil à la hauteur des épaules.)</p>	<p>Surveillance sur place des exercices à la poutre d'équilibre, aux barres parallèles et aux barres asymétriques.</p> <p>Surveillance visuelle constante des exercices en position renversée.</p> <p>La surveillance visuelle constante est de rigueur lors de l'initiation aux exercices aux anneaux. Surveillance générale par la suite, s'il n'y a pas d'exercice en position renversée.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance et intermédiaire

**GYMNASTIQUE  
ANNEAUX, BARRES ASYMÉTRIQUES,  
BARRES PARALLÈLES, POUTRE D'ÉQUILIBRE**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><b>(suite)</b></p> <p>L'enseignant doit vérifier les dispositifs de verrouillage avant chaque utilisation des appareils.</p> <p>Disposer des tapis d'usage général sur les aires de réception. <i>(Pour les caractéristiques des tapis, consulter la fiche Gymnastique - Exercices au sol, page 34.)</i></p>	<p>religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>		<p>S'il n'est pas possible d'abaisser suffisamment un appareil, placer des tapis supplémentaires en dessous pour obtenir la hauteur voulue.</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## GYMNASTIQUE APPAREILS D'ESCALADE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Tréteaux, portique mural ou espalier mobile.</p> <p>Effectuer le montage et le réglage du matériel sous la supervision de l'enseignant.</p> <p>Pour plus de sécurité, vérifier les attaches et les pieds des tréteaux ou le levier et les tiges d'ancrage du portique mural.</p> <p>Examiner les différentes pièces tous les jours pour vérifier si elles sont en bon état.</p>	<p>Tenue de gymnastique appropriée : shorts et manches courtes.</p> <p>Robes, jupes et jeans interdits.</p> <p>Pieds nus, chaussures de course ou chaussons de gymnastique. (Il est interdit de pratiquer cette activité en chaussettes.)</p> <p>Rappeler aux élèves de bien attacher les lacets de leurs chaussures.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p>	<p>Prévoir des aires de réception à une distance sécuritaire des murs et du matériel.</p>	<p>Les exercices de suspension en position renversée ne doivent être exécutés que sous la supervision directe de l'enseignant; disposer sous l'élève un tapis protecteur de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po).</p> <p>Pendant ces exercices, l'élève ne doit pas être suspendu à plus de 1,5 m (5 pi) au-dessus du sol.</p> <p>Si l'échelle horizontale ou les échelons sont réglés à hauteur de poitrine, permettre aux élèves de grimper par-dessus. Si ces éléments sont réglés plus haut (p. ex. au niveau de la taille des élèves en position bras tendu au-dessus de la tête), les exercices de suspension et de déplacement sont permis, mais non les déplacements par-dessus.</p> <p>Veiller à ce que les autres élèves ne s'entassent pas près de l'appareil.</p> <p>Régler la hauteur de l'appareil selon la taille des élèves et l'exercice à exécuter.</p>	

**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**GYMNASTIQUE  
APPAREILS D'ESCALADE**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p>Disposer des tapis d'usage général sur les aires de réception. <i>(Pour les caractéristiques des tapis, consulter la fiche Gymnastique – Généralités, page 54.)</i></p>	<p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>		<p>Ne pas autoriser les élèves à sauter d'une hauteur dépassant celle de l'épaule.</p> <p>Ne pas s'approcher des échelles horizontales et des échelons des tréteaux par le côté, afin d'éviter de déplacer les appareils latéralement.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## GYMNASTIQUE CORDES D'ESCALADE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Disposer des tapis d'usage général sur les aires de réception. (Pour les caractéristiques des tapis, consulter la fiche Gymnastique - Exercices au sol.)</p> <p>Vérifier régulièrement les cordes pour voir si elles s'effilochent. Ne jamais utiliser des cordes fortement effilochées.</p> <p>Pour les exercices de suspension en position renversée, placer sur le sol un tapis protecteur de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po).</p> <p>Plate-forme stable pour l'amorce des exercices de balancement (p. ex. une caisse).</p>	<p>Tenue de gymnastique appropriée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement.</p> <p>Pieds nus ou chaussures de course. (Ne pas pratiquer cette activité en chaussettes.)</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p> <p>La zone des exercices à la corde d'escalade ne doit pas comporter d'obstacles. (Prévoir le dégagement nécessaire aux exercices de balancement.)</p>	<p>Pendant les exercices en position renversée, l'élève ne doit pas être suspendu à plus de 1,5 m (5 pi) au-dessus du sol.</p> <p>Présenter les exercices à la corde d'escalade selon une progression appropriée.</p> <p>Les exercices de balancement doivent se dérouler d'une manière ordonnée (par exemple, désigner clairement les points de départ et d'arrivée).</p> <p>Insister sur la maîtrise plutôt que sur l'altitude. L'enseignante ou l'enseignant doit déterminer une hauteur maximale d'escalade (p. ex. 3,9 m).</p>	<p>Surveillance sur place.</p> <p>Surveillance visuelle constante des exercices en position renversée.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**GYMNASTIQUE  
CORDES D'ESCALADE**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p>Lors des exercices de balancement, recouvrir l'aire du plancher de tapis protecteurs placés en dessous de la trajectoire de la corde</p>				



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### GYMNASTIQUE MINI-TRAMPOLINE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Cadre, ressorts et tendeurs élastiques recouverts de panneaux protecteurs solidement fixés.</p> <p>Disposer sur l'aire de réception des tapis d'usage général ou comportant un côté dur et un côté mou (épaisseur minimale de 10 cm). Placer le côté dur vers l'extérieur. <b>NE PAS UTILISER DE TAPIS ÉPAIS.</b></p> <p>Ne pas laisser d'espace entre le mini-trampoline et la surface de réception.</p>	<p>Tenue de gymnastique ajustée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement.</p> <p>Pieds nus ou chaussons de gymnastique acceptables.</p> <p>(Il est interdit de pratiquer cette activité en chaussettes.) Les chaussures doivent être facilement accessibles en cas d'incendie.</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère</p>	<p>Laisser suffisamment d'espace autour de l'appareil pour permettre l'exécution des mouvements en toute sécurité.</p> <p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p>	<p>Interdire les exercices en position renversée (p. ex. roulades plongées, sauts périlleux).</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne passer aux exercices sur appareil à toile inclinée que lorsque les élèves ont maîtrisé les activités sur la mini-trampoline à toile horizontale.</li> <li>• Ne pas utiliser la mini-trampoline comme plate-forme d'appel pour l'entrée ou les sauts aux appareils.</li> </ul>	<p>Surveillance visuelle constante pendant la période d'initiation. Surveillance sur place par la suite.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant les exercices sur mini-trampoline à toile horizontale, les élèves-surveillants doivent se placer autour de l'appareil.</li> <li>• Surveillance visuelle constante.</li> </ul>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**GYMNASTIQUE  
MINI-TRAMPOLINE**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>	<p>religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p> <p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p><b>Niveau jeune enfance</b> : Rappeler aux élèves de bien attacher les lacets de leurs chaussures.</p>			

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### GYMNASTIQUE PLATE-FORME D'APPEL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Disposer sur les aires de réception des tapis d'usage général ou des matelas (d'au moins 10 cm d'épaisseur) ayant une face souple et une face rigide, celle-ci devant être placée au-dessus. (Pour les caractéristiques des tapis, consulter la fiche Gymnastique – Exercices au sol, page 56.)</p> <p>Utiliser des plate-formes d'appel commerciales coussinées et munies de pieds antidérapants.</p> <p>Ne pas utiliser de tremplins à plate-forme plane et allongée.</p>	<p>Tenue de gymnastique appropriée, assez ample pour ne pas gêner les mouvements.</p> <p>Pieds nus, chaussons de gymnastique ou chaussures de course. (Ne pas pratiquer cette activité en chaussettes.)</p> <p>Rappeler aux élèves de bien attacher les lacets de leurs chaussures.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p>	<p>Présenter les exercices à la plate-forme d'appel en suivant une progression logique (p. ex. enseigner l'envol et la réception de la plate-forme au tapis avant de passer aux exercices avec le cheval-sautoir).</p> <p>Les exercices combinant la plate-forme d'appel et le cheval-sautoir sont réservés aux élèves du <b>niveau intermédiaire</b>.</p>	<p>La surveillance visuelle constante est de rigueur lors des sauts.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## GYMNASTIQUE PYRAMIDES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Pour les exercices au sol et les culbutes, utiliser les tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensolite, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• Trocellen, 5,1 cm (2 po);</li> <li>• Ethefoam, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• Sarneige, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• tapis de densité équivalente.</li> </ul> <p>Disposer des tapis d'exercice sous la pyramide à construire en les déployant sur une distance équivalente à la taille des élèves dans les quatre directions.</p>	<p>Chaussures souples ou chaussettes (si on construit une pyramide avec les élèves en position debout). On peut aussi pratiquer cette activité pieds nus.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Veiller à ce que les pyramides construites en position couchée ou à genoux le soient à bonne distance des murs.</p> <p>Ne pas construire de pyramides à proximité des entrées, des sorties ou des estrades.</p>	<p>Fixer le nombre maximal de participantes et de participants ainsi que la hauteur maximale permise selon la taille, l'âge et l'habileté des élèves.</p> <p>Enseigner la marche à suivre pour le montage et le démontage de la pyramide.</p> <p>Le poids et la taille des élèves déterminent la place qu'ils occuperont dans la pyramide : ainsi, les plus corpulents formeront la base.</p> <p>Ne prévoir aucune autre activité sur les lieux de construction de la pyramide.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau jeune enfance</b> : La formation de pyramides en position debout n'est pas recommandée.</li> </ul>	<p>Surveillance visuelle constante lors de l'exposé et du premier essai. Surveillance sur place par la suite.</p> <p>Surveillance visuelle constante lorsque les élèves forment une pyramide en position debout.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance sur place lorsque les élèves forment une pyramide en position couchée ou à genoux.</li> </ul>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## GYMNASTIQUE TRAMPOLINE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Inspecter le trampoline régulièrement et faire effectuer les réparations nécessaires.</p> <p>Le trampoline doit être installé correctement et vérifié par le personnel enseignant avant chaque utilisation.</p> <p>Panneaux protecteurs solidement fixés au cadre, aux ressorts et aux tendeurs élastiques.</p> <p>Tracer une zone de sécurité sur la toile du trampoline, à 30 cm au moins des côtés et à 60 cm au moins des extrémités.</p>	<p>Tenue de gymnastique ajustée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement.</p> <p>Chaussons de gymnastique ou chaussettes. (Les élèves peuvent avoir les pieds nus sur la toile seulement.)</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés.</p> <p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p>	<p>S'assurer que la surface au sol offre un espace de sécurité suffisant autour de l'appareil, (c.-à-d. un dégagement d'au moins 1 m sur les côtés et 2 m aux extrémités (sauf s'il y a des cales) .</p> <p>Hauteur minimale du plafond : 7 m (24 pi).</p>	<p>Enseigner aux élèves les consignes de sécurité reliées à l'utilisation d'un trampoline.</p> <p>Un seul élève à la fois doit se trouver sur le trampoline.</p> <p>Les élèves qui retombent à l'extérieur de la zone de sécurité tracée sur la toile doivent arrêter de sauter et regagner le centre du trampoline.</p> <p>Faire comprendre aux élèves ce que l'on entend par « parer ».</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Les élèves doivent maîtriser le « REBOND D'ARRÊT » avant de tenter tout autre exercice. Insister sur le fait que LA MAÎTRISE EST PLUS IMPORTANTE QUE LA HAUTEUR.</p> <p>Dissuader les élèves de se livrer à des exercices non autorisés par le personnel enseignant. Éviter les chutes sur les genoux.</p>	<p>Surveillance visuelle constante pendant la période d'initiation. Surveillance sur place par la suite.</p> <p>Le personnel enseignant et les élèves qui ont eu la formation requise pour parer doivent se tenir autour du trampoline utilisé. Il faut au moins une personne par côté. <b>Niveau jeune enfance</b> : Le cadre du trampoline doit être au moins à la hauteur des épaules des élèves qui parent. Si tel n'est pas le cas, demander à des élèves plus âgés de parer.</p> <p>L'installation et le rangement du trampoline doivent être assurés par des élèves ayant eu la formation nécessaire, sous la surveillance visuelle constante du personnel enseignant.</p> <p>Les sauts périlleux sur trampoline ne peuvent être enseignés que par un entraîneur agréé PNCE, Trampoline/gymnastique, niveau II.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**GYMNASTIQUE  
TRAMPOLINE**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p>L'espace sous le trampoline doit être dégagé. Ne pas y laisser du matériel (p. ex. les roues du trampoline).</p>			<p>Ne pas demander aux élèves de se livrer à des exercices pour lesquels ils ne se sentent pas prêts.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'exercices en position renversée (p. ex. roulades plongées, sauts périlleux).</li> <li>• Ne passer aux exercices sur appareil à toile inclinée que lorsque les élèves ont maîtrisé les activités sur la mini-trampoline à toile horizontale.</li> </ul>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### HANDBALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Ranger les filets de handball réglementaires de façon sécuritaire après le jeu. À l'intérieur, utiliser des buts rembourrés ou faits de plastique.</p> <p>On peut également utiliser comme buts des filets de hockey-balle ou des tapis fixés aux murs. Balle « Nerf », ballon mou d'usage général, de volley-ball ou de handball.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ballon de soccer « Nerf », ballon mou d'usage général ou ballon de volley-ball.</li> <li>• Buts : filets de hockey-balle, poteaux ou tapis fixés aux murs.</li> </ul>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>L'aire de jeu ne doit pas comporter de débris ni d'obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Interdire les contacts corporels.</p> <p>Délimiter clairement une zone de protection du gardien.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Modifier les activités et les règles selon l'âge et l'habileté des élèves, les installations ou le matériel disponible.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**HOCKEY-BALLE / HOCKEY-COSOM (SANS CONTACT)**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Vérifier régulièrement les palettes pour s'assurer qu'elles sont solidement fixées aux bâtons. Bâtons réglementaires en plastique pour le hockey-balle ou le hockey-cosom, ou bâtons de hockey munis d'une palette en plastique.</p> <p>Filets de hockey en plastique ou poteaux en plastique</p> <p>Balles du type P30, P40, « Nerf », pelotes, rondelles de plastique ou de caoutchouc mou.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>La surface de jeu et ses abords ne doivent pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p>	<p>Établir les règles suivantes et appliquer des sanctions en cas d'infraction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) contacts corporels interdits;</li> <li>b) contacts bâton-corps;</li> <li>c) le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille et la lame, de préférence, au-dessous des genoux;</li> <li>d) tirs frappés interdits;</li> <li>e) prévoir une zone de protection du gardien</li> <li>f) n'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de cette aire;</li> <li>g) contacts bâton-bâton interdits.</li> </ul> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Seuls les joueurs actifs (en jeu) ont le droit de tenir un bâton.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>



Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**HOCKEY-BALLE / HOCKEY-COSOM (SANS CONTACT)**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p>Les joueurs devraient porter du matériel de protection oculaire.</p> <p>Les gardiens de but doivent porter un masque protecteur, p. ex. un casque de hockey avec grille.</p> <p>Les gardiens de but doivent porter des gants protecteurs (n'importe quel type).</p> <p>Sur glace : Port du casque de hockey homologué obligatoire.</p>				

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## HOCKEY EN SALLE et RIGUETTE EN SALLE

Voir la fiche «HOCKEY-BALL»

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Balles du type P30, P40, « Nerf », pelotes, rondelles de plastique ou de caoutchouc mou pour le hockey en salle.</p> <p>Anneau de caoutchouc réglementaire ou de feutre pour la ringuette en salle.</p> <p>N'utiliser que l'un ou l'autre type de matériel suivant :</p> <p>a) bâtons de ringuette réglementaires;</p> <p>b) bâtons de hockey en salle disponibles dans le commerce;</p> <p>c) bâtons de hockey sans palette ou bâtons de type manche à balai dont les extrémités sont</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>La surface de jeu ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. chaises, tables, pianos).</p> <p>Des tampons doivent être installés sur la surface de jeu.</p>	<p>Les joueurs doivent en tout temps respecter les règles suivantes :</p> <p>a) contacts corporels interdits;</p> <p>b) contacts bâton-corps interdits;</p> <p>c) le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille;</p> <p>d) tirs frappés interdits;</p> <p>e) prévoir une zone de protection du gardien qui serait, par exemple, de la taille du demi-cercle des coups francs au basket-ball;</p> <p>f) n'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de la zone réservée au gardien;</p> <p>g) contacts bâton-bâton interdits.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Le gardien doit rester dans sa zone.</p> <p>Port du masque ou d'une protection oculaire recommandée.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**HOCKEY EN SALLE et RIGUETTE EN SALLE**

Voir la fiche «HOCKEY-BALL»

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>(<i>suite</i>)</p> <p>garnies de revêtement protecteur. Vérifier régulièrement les bâtons pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats.</p> <p>Les gardiens de but doivent porter un masque protecteur (p. ex. un casque de hockey avec grille) et des gants protecteurs.</p>			<p><b>Niveau jeune enfance</b> : Le bâton doit toujours rester en contact avec le sol, sauf quand un joueur tire ou passe : le bâton ne doit pas alors dépasser la hauteur de la taille.</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## HOCKEY SUR GLACE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Casque de hockey avec grille, gants, coudières et protège-gorge.</p> <p>Si on utilise des rondelles de hockey réglementaires, porter l'équipement de hockey complet.</p> <p>S'assurer que les bâtons ne comportent pas de fissures ni d'éclats.</p>	<p>Patins convenablement ajustés.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>La glace ne doit pas comporter de débris ni de traces profondes.</p> <p>Les portes de la patinoire doivent être fermées.</p>	<p>Les joueurs doivent en tout temps respecter les règles suivantes :</p> <p>a) contacts corporels interdits;</p> <p>b) contacts bâton-corps interdits;</p> <p>c) le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille et la lame au-dessous des genoux, de préférence;</p> <p>d) tirs frappés interdits;</p> <p>e) prévoir une zone de protection du gardien;</p> <p>f) n'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de la zone réservée au gardien;</p> <p>g) contacts bâton-bâton interdits.</p> <p>Ne pas utiliser de gardien de but, sauf si tous les joueurs portent l'équipement requis.</p> <p>Expliquer clairement toutes les règles et les faire respecter.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Le jeu doit être fondé sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Modifier les règles du jeu en fonction du matériel disponible et du degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p>

**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**HOCKEY SUR GAZON**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Bâtons de hockey sur gazon réglementaires (ou adapté à la taille de l'élève).</p> <p>Les élèves doivent apprendre à vérifier régulièrement les bâtons pour s'assurer qu'ils ne sont pas fissurés.</p> <p>Balles de hockey sur gazon ordinaires ou balles « molles » d'intérieur.</p> <p>Si on utilise des balles réglementaires, le gardien de but doit porter un casque de hockey avec grille approuvé par la CSA ainsi que tous les accessoires de protection requis.</p> <p>Fournir des protège-tibias à tous les joueurs.</p> <p>Les élèves devraient porter des protège-dents.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Chaussures à crampons en métal interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles et la surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. Le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p>	<p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Le jeu doit être fondé sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Si on utilise une balle réglementaire et s'il y a un gardien, équiper les joueurs du matériel de protection requis.</p> <p>La balle doit être frappé avec le côté plat du bâton.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### JEUX DE BALLON-CHASSEUR, JEUX DE POURSUITE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Balle « molle », p. ex. balle « Nerf », balle en mousse.</p> <p>Les ballons légèrement dégonflés ne conviennent pas à cette activité.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Crème solaire, au besoin, si l'activité se déroule à l'extérieur.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés.</p>	<p>L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p> <p>Fermer toutes les portes d'issues ou d'accès.</p> <p>À l'extérieur, le terrain doit être situé à l'écart des trottoirs et des rues.</p>	<p>Modifier les règles de jeu en fonction de l'âge, du degré d'habileté et des capacités physiques des participantes et des participants.</p> <p>Établir des règles concernant le contact ballon-corps (p. ex. en dessous des épaules ou de la taille).</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### LA CROSSE (EN SALLE ET SUR TERRAIN)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>S'assurer que les bâtons n'ont ni fissures ni éclats.</p> <p>Balle : balle réglementaire, balle molle ou balle de type « P-30 ».</p> <p>S'il y a un gardien de but, la personne visée doit porter TOUT l'équipement de protection requis.</p> <p>Si les contacts bâton-bâton sont autorisés, le port de casques avec grille et de gants est obligatoire.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique assez ample pour assurer la liberté de mouvement.</p> <p>Chaussures à crampons en métal interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles et la surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. Le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p>	<p>Interdire les contacts corporels.</p> <p>Interdire les contacts bâton-corps.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien. N'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de celle-ci.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### LA CROSSE (EN SALLE ET SUR TERRAIN)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>S'assurer que les bâtons n'ont ni fissures ni éclats.</p> <p>Balle : balle réglementaire, balle molle ou balle de type « P-30 ».</p> <p>S'il y a un gardien de but, la personne visée doit porter TOUT l'équipement de protection requis.</p> <p>Si les contacts bâton-bâton sont autorisés, le port de casques avec grille et de gants est obligatoire.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique assez ample pour assurer la liberté de mouvement.</p> <p>Chaussures à crampons en métal interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles et la surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. Le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p>	<p>Interdire les contacts corporels.</p> <p>Interdire les contacts bâton-corps.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien. N'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de celle-ci.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau intermédiaire et secondaire

## LUTTE

*(La lutte n'est pas une activité appropriée au niveau jeune enfance.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Tapis de lutte ou tapis d'usage général suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensolite, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• Trocellen, 5,1 cm (2 po);</li> <li>• Ethefoam, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• Sarneige, 3,8 cm (1,5 po);</li> <li>• tapis de densité équivalente.</li> </ul> <p>Ne pas laisser d'espace entre les tapis.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les élèves peuvent combattre pieds nus ou en chaussettes ou encore porter des chaussures de lutte.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p> <p>Ne pas porter de lunettes.</p>	<p>Vérifier régulièrement la surface des tapis pour s'assurer qu'elle est propre et sans irrégularités.</p> <p>Les abords de la surface de combat ne doivent pas comporter d'obstacles dangereux.</p> <p>Prévoir une distance suffisante entre la surface de combat et les murs.</p> <p>Si la distance entre la surface de combat et les murs est inférieure à 2 m (6 pi 6 po), matelasser les murs.</p>	<p>Les adversaires doivent être de taille, de force et d'habileté similaires.</p> <p>Les exercices d'échauffement doivent mettre l'accent sur la mise en forme et la souplesse.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Expliquer les règles et les mouvements interdits.</p> <p>Autoriser les élèves à arbitrer un combat seulement sous la surveillance direct du moniteur ou de la monitrice.</p> <p>Limite de trois minutes par ronde et de deux rondes par match. Pause de 30 secondes entre les rondes.</p> <p>Il importe d'avoir les ongles courts.</p> <p>Les lésions cutanées, les brûlures et les coupures doivent être pansées.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## PARACHUTE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Vérifier l'état du parachute.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>L'aire de jeu et ses abords doivent être propres et sans obstacles et la surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. Le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p> <p>Élaborer une procédure de sécurité.</p>	<p>Ne pas faire de jeux qui demandent de passer une partie du corps par l'ouverture du parachute.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée avant de commencer les activités.</p>	<p>Surveillance sur place.</p> <p><b>Niveaux jeune enfance :</b> L'enseignant doit assurer une surveillance visuelle constante.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### PATIN À ROUES ALIGNÉES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Le personnel enseignant doit sensibiliser les élèves et les parents ou tuteurs à l'importance de porter :</p> <p>a) un casque protecteur bien ajusté et conforme aux normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes;</p> <p>b) des coudières, des genouillères et des protège-poignets;</p> <p>c) des patins bien ajustés.</p>	<p>Patins bien ajustés.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>À l'extérieur : les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>La surface de patinage doit être sèche et ne doit comporter ni obstacles ni débris.</p> <p>À l'école : Choisir comme aire de patinage un lieu où il n'y a pas de circulation ni de dénivellations prononcées (utiliser les gymnases, le cas échéant).</p> <p>À l'extérieur de l'école : Observer tous les règlements municipaux concernant le patinage à roues alignées.</p> <p>Déterminer attentivement le parcours en fonction des critères suivants : longueur, présence de gravier,</p>	<p>Expliquer clairement les règles de sécurité aux élèves. Insister sur la prudence et le respect des limites de chacun.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Réserver une aire de patinage pour les débutants.</p> <p>Enseigner les règles de conduite du patineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• patiner dans le même sens que les autres;</li> <li>• patiner à droite, dépasser à gauche;</li> <li>• avertir verbalement de son intention de dépasser.</li> </ul> <p>Interdire les baladeurs</p> <p>Interdire les jeux de poursuite.</p> <p>Enseigner à tous les élèves, sans égard à leurs habiletés respectives, les rudiments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mouvements de patinage;</li> <li>• arrêts;</li> <li>• virages.</li> </ul>	<p>À l'école : surveillance sur place.</p> <p>À l'extérieur de l'école : surveillance visuelle constante.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**PATIN À ROUES ALIGNÉES**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>		<p>revêtement et densité de la circulation.</p> <p>Les installations commerciales de patinage à roues alignées doivent se conformer aux normes de sécurité.</p>	<p>À l'extérieur de l'école Les élèves doivent maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les techniques de base;</li> <li>• respecter le code de la route et donner priorité aux piétons;</li> <li>• patiner avec un copain (technique du «pairage»);</li> <li>• connaître la procédure d'urgence en cas de blessures;</li> <li>• informer les parents de toute activité de patinage à roues alignées prévue à l'extérieur de l'établissement.</li> </ul> <p><b>Niveau jeune enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserver une partie de l'aire de patinage aux débutants, pour que ces derniers puissent patiner sans être gênés par les élèves plus rapides.</li> <li>• Assigner à tous une direction, soit tourner dans le sens des aiguilles d'une montre, soit l'inverse.</li> </ul>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### **PATINAGE (SUR GLACE)**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p>	<p>Le personnel enseignant doit informer les élèves et les parents/tuteurs de l'importance des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le port d'un casque de hockey approuvé par la CSA;</li> <li>b) l'utilisation de patins bien ajustés;</li> <li>c) le port de gants ou de mitaines;</li> <li>d) les précautions liées au transport des patins;</li> <li>e) le port de vêtements à manches longues.</li> </ul> <p>Si le patinage se pratique en plein air, prévoir des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.</p>	<p>Avant d'utiliser un étang gelé, s'assurer de manière absolue de la solidité de la glace. (Consulter les autorités locales.)</p> <p>Avant la période de patinage, vérifier l'état de la glace, qui ne doit pas comporter de bosses ni de fentes profondes. Fermer toutes les portes de la patinoire.</p>	<p>Expliquer clairement les règles de sécurité aux élèves (p. ex. patiner dans la même direction).</p> <p>Expliquer aux élèves comment reconnaître et traiter les engelures (patinage en plein air). (Voir la fiche « Environnement », à la page 15.)</p> <p>Mettre en place un processus d'évaluation des aptitudes des patineurs. Réserver une partie de la glace aux débutants pendant une période déterminée.</p> <p>Adapter les activités au degré d'habileté des élèves. Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Les activités doivent comprendre une période de cours. Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les jeux de poursuite, les courses et le « jeu du serpent ».</p> <p>Insister sur la technique plutôt que sur la vitesse durant les jeux, les compétitions et les exercices.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p>

**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**PATINAGE (SUR GLACE)**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>	<p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le froid.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>			

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

#### PLANCHE À VOILE

*(La planche à voile n'est pas une activité recommandée pour les élèves des niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Vérifier le bon état du matériel fournie par l'école de voile.</p> <p>Les élèves doivent vérifier le bon état de leur matériel de sécurité.</p> <p>Port du gilet de sauvetage ou VFI muni d'un sifflet obligatoire.</p>	<p>Chaussures appropriées aux activités nautiques; de préférence, des chaussures ou sandales à semelles antidérapantes.</p> <p>Maillot de bain; bouteille d'eau; crème solaire; chapeau.</p> <p>Imperméable, coupe-vent ou vêtement de molleton (si le temps est pluvieux ou venteux ou s'il fait froid).</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p>	<p>Plans d'eau dont la température dépasse 15 degrés Celsius. Il ne doit y avoir aucun obstacle pouvant bloquer la vue.</p> <p>Les moniteurs déterminent l'aire de pratique que les élèves ne doivent pas dépasser.</p> <p>Tenir compte du temps, de la circulation et des risques inhérents à la pratique de l'activité.</p>	<p>La planche à voile n'est pas une activité recommandée pour les élèves des niveaux jeune enfance et intermédiaire. Les parents doivent remettre une lettre d'autorisation.</p> <p>Avant de pratiquer l'activité, fournir aux élèves les connaissances de base nécessaires pour pratiquer la planche à voile en toute sécurité.</p> <p>Avant de pratiquer des activités nautiques, les élèves doivent passer le test de natation suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix);</li> <li>• nager sur place pendant 3 minutes;</li> <li>• enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau;</li> <li>• adopter la position d'aide de protection.</li> </ul> <p>Enseigner aux élèves la procédure d'urgence, les mesures d'auto-sauvetage reliées au milieu d'entraînement, et le bon usage du matériel.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée (équilibre, propulsion, direction).</p>	<p>L'activité doit être animée par des moniteurs agréés (détenant au moins un certificat d'instructeur de niveau 1 décerné par l'Association canadienne de yachting).</p> <p>Rapport moniteur-élèves : 1/10. Pas plus de dix véliplanchistes dans l'eau simultanément.</p> <p>Prévoir une embarcation de sauvetage par groupe de 10 véliplanchistes, de préférence à moteur, pour surveiller les véliplanchistes sur l'eau.</p> <p>Présence constante d'une sauveteuse ou d'un sauveteur qualifié préférable, mais non obligatoire, car les instructeurs de planche à voile ont reçu une formation en premiers soins et en sauvetage.</p> <p>Surveillance visuelle constante assurée par le personnel enseignant.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C). Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## PLANCHE À VOILE

*(La planche à voile n'est pas une activité recommandée pour les élèves des niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>	<p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Les élèves doivent se munir de la protection appropriée contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>		<p>Enseigner aux élèves les premières mesures d'intervention en cas d'urgence et d'hypothermie.</p> <p>Les monitrices ou les moniteurs doivent connaître les conditions météorologiques et l'état de l'eau, et décider d'annuler la sortie si les éléments ne permettent pas de pratiquer l'activité sans danger.</p>	<p>responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p>



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### PLANCHES ROULANTES (SCOOTER BOARDS)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Les planches roulantes doivent être en bon état (p. ex. elles ne doivent avoir ni fissures, ni bords endommagés, ni roues desserrées).</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>On doit s'attacher les cheveux avant de s'allonger sur la planche roulante.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>La surface de jeu ne doit pas comporter d'obstacles. Retirer le matériel inutilisé placé en bordure de l'aire de jeu (p. ex. tables, chaises, tapis, boîtes, etc.).</p> <p>Délimiter l'aire de jeu ou recouvrir de tapis tous les éléments en saillie tels que les poignées de porte.</p>	<p>Ne pas permettre aux élèves de se tenir debout sur les planches roulantes.</p> <p>Insister sur le fait que les planches roulantes ne doivent pas être utilisées comme des planches à roulettes orientable.</p> <p>Lors des activités de type relais, prévoir une aire de ralentissement ou de dégagement.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Déconseiller les contacts intentionnels entre les planches.</p> <p>Dans le cas du soccer ou du hockey en planches roulantes, éviter les contacts entre les planches ainsi que les mouvements en hauteur avec les jambes et les bâtons.</p> <p>Interdire aux élèves de courir et de se jeter sur les planches roulantes.</p> <p>Interdire aux élèves sur de se faire tirer par une corde lorsqu'ils sont sur la planche.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**PLEIN AIR-GÉNÉRALITÉS  
CAMPING (TENTE OU REFUGE), CAMPING HIVERNAL, CANOTAGE, CANOTAGE-RANDONNÉE,  
ESCALADE DE ROCHER/ESCALADE EN CORDÉE OU LIBRE, KAYAK EN EAUX CALMES,  
NATATION DANS LES LACS, RANDONNÉE PÉDESTRE, VOILE**

GÉNÉRALITÉS	SURVEILLANCE
<p>Toutes les excursions en plein air (camping, natation dans les lacs, canotage, randonnées pédestres) doivent être approuvées par la direction de l'école ou une personne désignée pour la représenter. Une demande d'autorisation détaillée dûment signée par une représentante ou un représentant de la division scolaire est requise pour les sorties de plus d'un jour.</p> <p>L'autorisation doit tenir compte des points suivants : itinéraire, bien-fondé de l'excursion par rapport au programme, durée du transport, facteurs de sécurité, dispositions prises pour la surveillance, âge des participantes et participants (consulter la politique du conseil scolaire concernant les activités externes).</p> <p>Se conformer à la politique du conseil scolaire en ce qui a trait au nombre de jours maximal autorisé pour les excursions.</p> <p>Les formules d'autorisation parentale en bonne et due forme doivent être reçues avant le départ des élèves.</p> <p>Les formules d'autorisation parentale doivent comporter les renseignements suivants : l'itinéraire avec les dates, les voies empruntées, les lieux d'arrêt, les personnes-ressources, la valeur pédagogique de l'activité par rapport au programme, les dispositions prises pour la surveillance, le coût par élève, les exigences en matière de conduite personnelle, les éléments de risque inhérents et, s'il y a lieu, les renseignements sur la réunion d'information avec les parents.</p> <p>Si l'on doit transporter les élèves, laisser à l'école une liste des élèves qui sont dans chaque véhicule, des conducteurs et des numéros d'immatriculation des véhicules. On doit également remettre une copie de cette liste aux adultes prenant part à l'excursion.</p> <p>Qu'ils soient employés ou bénévoles, les conducteurs doivent se conformer aux exigences du conseil scolaire en matière d'assurance.</p>	<p>Dans le cas des excursions de plus d'un jour, les groupes mixtes doivent être accompagnés par des adultes des deux sexes.</p> <p>Surveillance générale.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**PLEIN AIR-GÉNÉRALITÉS**

**CAMPING (TENTE OU REFUGE), CAMPING HIVERNAL, CANOTAGE, CANOTAGE-RANDONNÉE, ESCALADE DE ROCHER/ESCALADE EN CORDÉE OU LIBRE, KAYAK EN EAUX CALMES, NATATION DANS LES LACS, RANDONNÉE PÉDESTRE, VOILE**

GÉNÉRALITÉS	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p>Si l'excursion dure plus d'un jour, les élèves doivent fournir certains renseignements médicaux aux personnes qui accompagnent les groupes, notamment un numéro de carte Santé et, s'il y a lieu, des renseignements sur tout état de santé particulier.</p> <p>Les élèves qui prennent des médicaments indispensables doivent en apporter une quantité supplémentaire qui sera conservée par la surveillante principale ou le surveillant principal, dans un contenant clairement identifié.</p> <p>Les personnes qui accompagnent les groupes doivent savoir quels élèves ont des antécédents médicaux ou des besoins alimentaires ayant des répercussions sur la santé, ou prennent des médicaments. Les personnes qui accompagnent les groupes doivent surveiller les conditions météorologiques et retarder ou modifier l'excursion en conséquence, afin d'assurer la sécurité des participantes et participants. Elles doivent posséder une liste des numéros de téléphone des parents ou des personnes-ressources que l'on pourra contacter en cas d'urgence.</p> <p>Avant le départ, le personnel enseignant doit prévoir comment on pourra obtenir des soins médicaux en cas d'urgence.</p> <p>Remettre aux élèves une liste des vêtements et effets personnels recommandés pour l'activité en question.</p> <p>Souligner l'importance d'appliquer de la crème solaire.</p>	<p>Nombre d'élèves par responsable pour les excursions de camping (<b>Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire</b>) : <b>1/8</b></p> <p>Nombre d'élèves par responsable pour la randonnée pédestre (<b>niveau secondaire</b>) : <b>1/10</b></p> <p>Nombre d'élèves par responsable pour les excursions de kayak en eaux calmes (<b>niveau secondaire</b>) : <b>1/8</b></p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## PLEIN AIR CAMPING (SANS CANOTAGE)

(Sortie de plusieurs jours en plein air avec utilisation de tentes et préparation des repas par les élèves)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Système de communication d'urgence accessible.</p> <p>Rassembler et inspecter tout le matériel nécessaire avant le départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• trousse de premiers soins;</li> <li>• si on prévoit utiliser des réchauds, choisir des réchauds à propane ou à gaz liquide (un pour huit élèves);</li> <li>• lampe de poche;</li> <li>• pelle ou bêche;</li> <li>• crème solaire et chasse-moustiques;</li> <li>• allumettes à l'épreuve de l'humidité;</li> <li>• aliments nutritifs n'exigeant pas de préparation;</li> </ul>	<p>Vêtements superposés adaptés à la saison; tenues de rechange; tenue de pluie.</p> <p>Il est interdit de se promener pieds nus dans l'aire de campement.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Installations sanitaires proches accessibles à pied.</p> <p>Choisir des installations et un parcours adaptés à l'âge et aux capacités des élèves.</p> <p>Pendant la nuit, retirer des tentes tous les produits alimentaires, les gommes et les cosmétiques et les mettre à l'abri dans des contenants à l'épreuve des ours, dans un véhicule ou encore les suspendre à un arbre.</p>	<p>Voir les généralités concernant les activités de plein air, page 89.</p> <p>Souligner l'importance de pouvoir compter sur un copain (technique de «pairage»).</p> <p>Planifier l'activité dans le détail et prévoir notamment des plans d'urgence en cas d'intempéries.</p> <p>Rappeler aux élèves les règles de conduite, les limites de la zone à ne pas dépasser et le système de rassemblement.</p> <p>Mettre en place une méthode de décompte des élèves.</p> <p>Adapter les activités à l'âge et aux capacités des participantes et des participants.</p>	<p>Nombre d'élèves par surveillant : <b>Niveau secondaire</b> : 1/12 <b>Niveau intermédiaire</b> : 1/8</p> <p>Au moins une surveillante ou un surveillant doit avoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un certificat de sauveteur du SNS ou</li> <li>2. un certificat de secouriste valide :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou</li> <li>b) un certificat en secourisme de la Société canadienne du sang ou</li> <li>c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou</li> <li>d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski.</li> </ol> </li> </ol> <p>Au moins un responsable doit avoir de l'expérience en camping sous la tente.</p> <p>Surveillance générale.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### PLEIN AIR

#### CAMPING (SANS CANOTAGE)

(Sortie de plusieurs jours en plein air avec utilisation de tentes et préparation des repas par les élèves)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>(<i>suite</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• eau potable en quantité suffisante.</li> </ul> <p>Munir tous les chefs désignés d'un sifflet ou d'un autre dispositif de signalisation.</p>	<p>Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>		<p>Interdire aux élèves d'utiliser des haches. (Autoriser l'utilisation de scies et de couteaux sous la surveillance d'un adulte.) Interdire les flammes nues près des tentes.</p> <p>Disposer des déchets humains d'une façon respectueuse de l'environnement « sans laisser de trace ».</p>	<p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## PLEIN AIR CAMPING HIVERNAL

Voir la fiche « GÉNÉRALITÉS »

*(Le camping hivernal chauffé fait appel à des abris chauffés, alors que dans le cas du camping hivernal non chauffé, les sources de chaleur sont à l'extérieur des abris.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et système de communication d'urgence accessibles.</p> <p>Autre matériel nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allumettes à l'épreuve de l'humidité;</li> <li>• réchaud de camping léger;</li> <li>• sac de couchage quatre-saisons ou équivalent;</li> <li>• tapis de sol ou matelas thermique/isolant à placer sous le sac de couchage;</li> <li>• dispositifs de chauffage sécuritaires.</li> </ul>	<p>Tenue adaptée aux conditions météorologiques.</p> <p>Tenue de rechange sèche.</p> <p>Expliquer le principe des vêtements superposés.</p> <p>Sifflet ou dispositif sonore par élève.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Choisir des installations ou un site conforme à l'âge et à l'expérience des campeurs.</p>	<p>Autorisation écrite des parents.</p> <p>Enseigner aux élèves la prévention et le traitement de l'hypothermie et des gelures.</p> <p>Enseigner aux élèves les techniques de survie hivernale.</p> <p>Établir un ordre systématique pour la progression du groupe et la communication.</p> <p>Laisser un itinéraire complet de l'excursion à l'école.</p> <p>Les surveillants doivent vérifier les sources de chaleur et les surveiller pendant leur utilisation.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal.</p> <p>Les moniteurs ou surveillants doivent posséder une expérience du camping hivernal.</p> <p>Au moins une surveillante ou un surveillant doit avoir un brevet de secourisme de l'Ambulance Saint-Jean (ou l'équivalent).</p> <p>Rapport surveillant-élèves recommandé pour les sorties éloignées de plusieurs jours : 1/8</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau secondaire seulement

### PLEIN AIR CAMPING HIVERNAL

Voir la fiche « GÉNÉRALITÉS »

*(Le camping hivernal chauffé fait appel à des abris chauffés, alors que dans le cas du camping hivernal non chauffé, les sources de chaleur sont à l'extérieur des abris.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i> Inspecter tout le matériel au préalable.	Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil et le froid.			

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau intermédiaire et secondaire

## PLEIN AIR CANOTAGE

(i) EN BASSIN, (ii) CANOTAGE AVEC CAMPING

Voir aussi la fiche « GÉNÉRALITÉS »

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Système de communication d'urgence accessibles.</p> <p>Le canotage exige le port constant de gilets de sauvetage ou de VFI bien ajustés et approuvés par Transport Canada. Des sifflets doivent y être attachés.</p> <p>Vérifier les pagaies et les canots pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats et qu'ils ne sont pas percés.</p> <p>Canots en aluminium interdits dans les bassins.</p>	<p>Tenue adaptée au canotage.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Choisir des eaux qui conviennent au degré d'habileté du groupe.</p>	<p>Obtenir l'autorisation écrite des parents.</p> <p>Pour le canotage en eaux libres, les élèves doivent passer un test d'aptitudes préliminaire dans un bassin, en eaux peu profondes ou dans une baie protégée. Les aptitudes de base requises sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• propulsion;</li> <li>• coup en J;</li> <li>• propulsion circulaire;</li> <li>• technique d'appel;</li> <li>• coup de retour;</li> <li>• techniques d'embarquement et de débarquement appropriées;</li> <li>• auto-sauvetage dans un canot sec ou rempli d'eau;</li> <li>• récupération de canot en T;</li> <li>• coups synchronisés;</li> <li>• positionnement des pagayeurs et chargement des canots.</li> </ul> <p>Avant de pratiquer le canotage, les élèves doivent avoir la Médaille de bronze ou passer le test de natation suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix);</li> </ul>	<p>Le moniteur doit avoir un certificat en canotage en eaux calmes, niveau I, de la MRCA. Compter, parmi les surveillants, au moins une personne ayant un brevet de moniteur.</p> <p>Nombre d'élèves par surveillant : Niveau secondaire : 1/15 <b>Nombre recommandé au niveau intermédiaire : 1/10</b></p> <p>Au moins une surveillante ou un surveillant doit avoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un certificat de sauveteur du SNS ou</li> <li>2. un certificat de secouriste valide :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou</li> <li>b) un certificat en secourisme de la Société canadienne du sang ou</li> <li>c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou</li> <li>d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski.</li> </ol> </li> </ol> <p>Au moins un responsable doit avoir de l'expérience en camping sous la tente. Surveillance visuelle constante.</p>



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau intermédiaire et secondaire

#### PLEIN AIR CANOTAGE

(i) EN BASSIN, (ii) CANOTAGE AVEC CAMPING

(Voir aussi la fiche « GÉNÉRALITÉS »)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• nager sur place pendant 3 minutes;</li> <li>• enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau;</li> <li>• adopter la position d'aide/de protection.</li> </ul> <p>Les surveillants doivent être au courant des prévisions météorologiques, notamment de l'état des vents. Ces personnes doivent annuler les activités de canotage en cas d'intempéries.</p>	<p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## PLEIN AIR CANOTAGE-RANDONNÉE

(Voir aussi la fiche « GÉNÉRALITÉS »)

*La randonnée en canot est définie comme une excursion de groupe en canot dans des régions sauvages ou à l'état semi-sauvage pendant une durée incluant au moins une nuit de camping.*

*(Cette activité n'est pas recommandée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le canotage exige le port constant de gilets de sauvetage ou de VFI bien ajustés et approuvés par Transport Canada. Des sifflets doivent y être attachés.</p> <p>Système de communication d'urgence accessible.</p> <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trousse de premiers soins;</li> <li>• Trois pagaies par canot;</li> <li>• huit mètres de cordage;</li> <li>• nécessaire de réparation pour canots;</li> <li>• sacs de randonnée en canot appropriés;</li> </ul>	<p>Vêtements superposés adaptés à la saison; tenues de rechange; tenue de pluie.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Choisir un parcours adapté à l'âge et aux capacités des élèves.</p> <p>Le parcours prévu par les surveillants ne doit pas comporter d'eaux vives.</p>	<p>Les élèves qui souhaitent participer à une randonnée en canot doivent satisfaire aux exigences minimales relatives à chacun des domaines énoncés ci-dessous.</p> <p><b>1. SÉCURITÉ AQUATIQUE</b> Avant de pratiquer le canotage, les élèves doivent passer le test d'aptitude suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix);</li> <li>• nager sur place pendant 3 minutes;</li> <li>• enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau;</li> <li>• adopter la position d'aide/de protection.</li> </ul> <p><b>2. TECHNIQUES DE CANOTAGE</b> Les aptitudes de base requises sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• propulsion;</li> <li>• coup en jet;</li> <li>• propulsion circulaire;</li> <li>• technique d'appel;</li> <li>• coup de retour;</li> </ul>	<p>Au moins une personne ayant un certificat en randonnée en canot, niveau II, décerné par la MRCA. Si le groupe est divisé en deux équipes, deux surveillants ayant la qualification requise.</p> <p>Maximum de 8 élèves par accompagnateur (surveillant) .</p> <p>Les surveillants doivent connaître la sécurité aquatique, les techniques de canotage et les domaines connexes, comme on l'exige pour les élèves.</p> <p>Au moins une surveillante ou un surveillant ayant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un certificat de sauveteur du SNS ou</li> <li>2. un certificat de secouriste valide :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou</li> <li>b) un certificat en secourisme de la Société canadienne du sang ou</li> <li>c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou</li> </ol> </li> </ol>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

#### PLEIN AIR

#### CANOTAGE-RANDONNÉE

(Voir aussi la fiche « GÉNÉRALITÉS »)

*La randonnée en canot est définie comme une excursion de groupe en canot dans des régions sauvages ou à l'état semi-sauvage pendant une durée incluant au moins une nuit de camping.*

*(Cette activité n'est pas recommandée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• écopos;</li> <li>• crème solaire et chasse-moustiques;</li> <li>• lampe de poche;</li> <li>• dispositif de purification de l'eau.</li> </ul> <p>Vérifier les pagaies et les canots pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats et qu'ils ne sont pas percés.</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• technique d'embarquement et de débarquement appropriées;</li> <li>• auto-sauvetage dans un canot sec ou rempli d'eau;</li> <li>• récupération de canot en T;</li> <li>• coups synchronisés;</li> <li>• chargement des canots;</li> <li>• techniques de portage.</li> </ul> <p>La personne assise à l'arrière doit maîtriser les coups en J. Enseigner aux élèves comment faire face au changement imprévisible du vent et des vagues.</p> <p><b>3. DOMAINES CONNEXES</b> Les élèves qui souhaitent participer à une randonnée en canot doivent connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les premiers soins et le traitement de l'hypothermie;</li> <li>• le camping : savoir choisir les tenues et le matériel de canotage appropriés et effectuer des réparations;</li> <li>• les techniques et mesures de sécurité liées au camping;</li> <li>• le respect de l'environnement;</li> </ul>	<p>d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski. Au moins une surveillante ou un surveillant ayant de l'expérience dans ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• saison des moustiques;</li> <li>• rapides d'eau froide (cerner l'élément de risque inhérent et les moyens de l'éviter);</li> <li>• cuisson des aliments sur un feu de plein air sans l'aide de grille;</li> <li>• protection du matériel de camping contre la pluie.</li> </ul> <p>Au moins une surveillante ou un surveillant doit avoir une connaissance générale de la région.</p> <p>Toutes les randonnées de plusieurs jours exigent la présence d'au moins deux (2) surveillants adultes. (Les groupes mixtes doivent être accompagnés par des adultes des deux sexes.)</p> <p>Établir un ordre systématique pour la progression du groupe et la</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## PLEIN AIR CANOTAGE-RANDONNÉE

(Voir aussi la fiche « GÉNÉRALITÉS »)

*La randonnée en canot est définie comme une excursion de groupe en canot dans des régions sauvages ou à l'état semi-sauvage pendant une durée incluant au moins une nuit de camping.*

*(Cette activité n'est pas recommandée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
(suite)			<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'utilisation d'une boussole;</li> <li>• la lecture d'une carte.</li> </ul> <p>Si les conditions météorologiques ou la température de l'eau s'annoncent défavorables et peuvent présenter un risque pour les élèves, reporter la randonnée.</p> <p>Préparer un itinéraire de la randonnée et le laisser à une personne compétente à l'école.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à toutes les personnes qui participent à l'excursion</p>	communication.

**LE CANOTAGE EN EAU VIVES et LE KAYAK EN EAU VIVRE ne sont recommandés à aucun niveau.**

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

#### PLEIN AIR ESCALADE DE ROCHER / ESCALADE EN CORDÉE ET LIBRE / DESCENTE EN RAPPEL (ESCALADE DE MOULINETTE SEULEMENT)

*(Ces activités ne sont pas recommandées aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousses de premiers soins et de communication d'urgence accessibles.</p> <p>Port de casques de protection obligatoire(escalade de rocher seulement).</p> <p>Cordes et matériel d'escalade connexe spécialement conçus pour l'escalade de rocher.</p> <p>Cordes d'au moins 10,5 mm de diamètre et spécialement conçues pour l'escalade de rocher.</p> <p>Ne pas recourir à un assureur; utiliser plutôt un système d'assurage mécanique tel que la plaque-frein Sticht, le <b>(suite)</b></p>	<p>Vêtements amples interdits.</p> <p>Vêtements offrant une liberté de mouvement.</p> <p>Chaussures appropriées.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et</p>	<p>Choisir une paroi d'escalade conforme au degré d'habileté des élèves. Elle doit faire l'objet d'un essai préalable par les moniteurs ou les responsables.</p>	<p>Voir les « Généralités », à la page 89.</p> <p>Autorisation écrite des parents.</p> <p>Aucun élève ne doit jouer un rôle de premier de cordée ou d'assureur.</p> <p>Élaborer un plan de mesures d'urgence et le communiquer à tous les intervenants.</p> <p>Expliquer clairement les consignes de sécurité aux élèves.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>La monitrice ou le moniteur ou la personne responsable doit bien connaître le site d'escalade.</p> <p>L'escalade sur rochers glissants ou humides est à proscrire.</p> <p>Sauf s'ils sont attachés, les élèves</p>	<p>La monitrice ou le moniteur, la surveillante ou le surveillant doit au moins détenir le certificat niveau I de la Association of Canadian Mountain Guides.</p> <p>Le rapport surveillant-élèves sera d'au plus 1/8.</p> <p>Le personnel enseignant doit accompagner les élèves au site de l'activité et rester pour assister au cours, si celui-ci est donné par une autre personne.</p> <p>Prévoir les moyens nécessaires pour transporter un grimpeur, en cas de blessure.</p> <p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau secondaire seulement

**PLEIN AIR**  
**ESCALADE DE ROCHER / ESCALADE EN CORDÉE ET LIBRE /**  
**DESCENTE EN RAPPEL (ESCALADE DE MOULINETTE SEULEMENT)**

*(Ces activités ne sont pas recommandées aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>demi-cabestan, le descendeur en 8, le grigri ou encore les dispositifs de marques ATC ou Tuber.</p> <p>Vérifier le matériel et essayer les cordes avant de les utiliser.</p>	<p>les insectes.</p>		<p>doivent se tenir à l'écart du bord supérieur de la paroi rocheuse.</p> <p>Les formules de renseignements médicaux dûment remplies doivent être accessibles en tout temps.</p> <p>Avant les exercices d'escalade, la monitrice ou le moniteur doit inspecter tout le matériel.</p>	<p>(enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### PLEIN AIR

#### KAYAK EN EAUX CALMES

(i) EN BASSIN, (ii) RANDONNÉE AVEC CAMPING

Voir la fiche "GÉNÉRALITÉS".

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le kayak exige le port constant de gilets de sauvetage ou de VFI bien ajustés et approuvés par Transport Canada.</p> <p>Système de communication d'urgence accessible.</p> <p>Pagaies de kayak.</p> <p>Kayaks munis de dispositifs de flottaison appropriés à l'avant et à l'arrière les empêchant de couler s'ils sont remplis d'eau.</p> <p>Vérifier les pagaies et les canots pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats et qu'ils ne sont pas percés.</p>	<p>Tenue adaptée au kayak en eaux libres.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p> <p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>À l'extérieur : les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Choisir des eaux adaptées au type de kayak utilisé et au degré d'habileté du groupe. (Le kayak en eaux calmes se pratique sur les lacs ou les rivières ne comportant pas de rapides et où les remous sont très faibles.)</p>	<p>Autorisation écrite des parents.</p> <p>Les élèves qui souhaitent pratiquer le kayak en eaux libres doivent au préalable démontrer les habiletés minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise à l'eau du kayak;</li> <li>• embarquement et débarquement;</li> <li>• vidage du kayak (plage et quai);</li> <li>• récupération de kayak en T;</li> <li>• dessalage;</li> <li>• coup avant;</li> <li>• coup arrière;</li> <li>• propulsion circulaire avant;</li> <li>• propulsion circulaire arrière;</li> <li>• arrêt;</li> <li>• technique d'appel;</li> <li>• appui.</li> </ul> <p>Ces exercices peuvent s'effectuer dans un bassin, en eaux peu profondes ou dans une baie abritée.</p> <p>Avant de pratiquer le kayak, les élèves doivent passer le test d'aptitude suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix);</li> <li>• nager sur place pendant 3 minutes;</li> </ul>	<p>Surveillance sur place par la monitrice ou le moniteur.</p> <p>Maximum de 10 élèves par surveillant</p> <p><b>Niveau intermédiaire</b> : maximum de 8 élèves par surveillant.</p> <p>Compter, parmi les surveillants, au moins une personne ayant un brevet de moniteur.</p> <p>La monitrice ou le moniteur doit détenir le certificat d'enseignement du kayak en eaux calmes de l'un ou l'autre des organismes suivants brevet d'instructeur, niveau 1 de la Manitoba Recreational Canoeing Association (MCRA) ou niveau 1, canotage de la NCCP; Canadian Canoeing Association; American Canoeing Association; British Union of Sea Kayaking.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**PLEIN AIR  
KAYAK EN EAUX CALMES**

(i) EN BASSIN, (ii) RANDONNÉE AVEC CAMPING

Voir la fiche "GÉNÉRALITÉS".

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau;</li> <li>• adopter la position d'aide/de protection.</li> </ul> <p>Si les conditions météorologiques ou la température de l'eau s'annoncent défavorables et peuvent présenter un risque pour les élèves, reporter la randonnée.</p>	<p>Au moins une surveillante ou un surveillant doit avoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un certificat de sauveteur du SNS ou</li> <li>2. un certificat de secouriste valide :               <ol style="list-style-type: none"> <li>a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou</li> <li>b) un certificat en secourisme de la Société canadienne du sang ou</li> <li>c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou</li> <li>d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski.</li> </ol> </li> </ol> <p>Une embarcation de sauvetage doit être accessible pendant l'activité de kayak en eaux libres.</p>



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## PLEIN AIR NATATION DANS LES LACS

Voir la fiche «GÉNÉRALITÉS»

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de communication d'urgence accessible.</p> <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• trousse(s) de premiers soins;</li> <li>• sifflet ou autre dispositif de signalisation pour la personne responsable;</li> <li>• corde;</li> <li>• perche;</li> <li>• planche dorsale;</li> <li>• couverture;</li> <li>• sels;</li> <li>• bateau ou embarcation de sauvetage.</li> </ul>	<p>Maillot de bain.</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Le lieu de baignade doit remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être clairement délimité;</li> <li>• ne pas présenter de dangers;</li> <li>• température convenable pour la baignade;</li> <li>• eau raisonnablement propre et claire.</li> </ul> <p>La natation dans les rivières ou les ruisseaux à fort débit est interdite.</p> <p>Avant le départ, vérifier auprès des autorités locales si le lieu se prête à la baignade en toute sécurité.</p>	<p>Avant toute activité de natation, les parents doivent remettre une lettre d'autorisation. Identifier et surveiller les élèves qui ne savent pas nager. <b>Niveau jeune enfance</b> : Avant toute activité de natation, les parents doivent remettre une lettre précisant les aptitudes de leur enfant à la natation (p. ex. non-nageur, bon nageur).</p> <p>Expliquer aux élèves l'ensemble des règles et des règlements relatifs au lieu de baignade. Interdire aux nageurs de s'éloigner ou de sortir de la zone réservée. Les élèves ne doivent pas dépendre de dispositifs de flottaison, sauf s'il s'agit de VFI.</p> <p>Mettre en place un système d'appel et l'utiliser à intervalles réguliers (p. ex. faire l'appel et, toutes les quinze minutes, inviter les élèves à s'identifier ou à se compter mutuellement au coup de sifflet). <b>Niveau jeune enfance</b> : Faire participer les élèves à des exercices d'alerte (p. ex. se rassembler sur la rive au signal des trois coups de sifflet).</p>	<p>Une surveillante ou un surveillant ayant un certificat valide; p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un certificat de sauveteur du SNS, option liée à la baignade dans les lacs, ou</li> <li>• un certificat du SNS, option liée à la baignade en piscine, avec deux (2) ans d'expérience en bordure de plans d'eau.</li> </ul> <p>Maximum de 25 nageurs par sauveteur .</p> <p>Outre les sauveteurs (1 pour 25 nageurs), prévoir au moins un adulte chargé de la surveillance sur place.</p> <p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**PLEIN AIR  
NATATION DANS LES LACS**  
Voir la fiche «GÉNÉRALITÉS»

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>			<p>Les élèves doivent nager avec un copain (technique de «pairage»).</p> <p>En cas de menaces d'intempéries, reporter l'activité de natation. La baignade après la tombée de la nuit est interdite.</p> <p>Les sauveteurs doivent être visibles pour tous les nageurs. Les sauveteurs sont les responsables dans les situations d'urgence. (Mettre en place un plan d'action en cas d'urgence.)</p> <p>Déterminer la durée de la baignade en fonction des capacités des nageurs, des conditions météorologiques, de l'état de l'eau et du moment de la journée.</p> <p>Permettre les plongeurs seulement dans les zones réservées à cette fin et aux seuls élèves pouvant démontrer leurs habiletés de plongeur. Autoriser seulement les plongeurs avant effectués à moins d'un mètre de hauteur. <b>Niveau jeune enfance :</b> Interdire les plongeurs.</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### PLEIN AIR RANDONNÉE PÉDESTRE

Voir aussi la fiche «CAMPING»

(Niveau jeune enfance et intermédiaire : excursion d'une journée)

(Niveau secondaire : excursion de plusieurs jours)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de communication d'urgence accessible.</p> <p>Rassembler et inspecter tout le matériel nécessaire avant le départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boussole,</li> <li>• médicaments qui pourraient être nécessaires,</li> <li>• trousse de premiers soins,</li> <li>• aliments nutritifs n'exigeant pas de préparation,</li> <li>• eau potable en quantité suffisante,</li> <li>• crème solaire et chasse-moustiques,</li> <li>• allumettes conservées dans un contenant étanche,</li> </ul>	<p>Chaussures ou bottes plates confortables et robustes.</p> <p>Superposer des vêtements adaptés à la saison.</p> <p>Tenue de pluie.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>S'assurer de connaître le parcours. Si l'excursion s'effectue à partir du camp de base, laisser une carte au camp.</p> <p>Apporter la carte du parcours en randonnée et en laisser une copie à une surveillante ou un surveillant à l'école.</p> <p>N'emprunter que des sentiers balisés.</p>	<p>Obtenir l'autorisation écrite des parents.</p> <p>La longueur et le degré de difficulté de la randonnée doivent être adaptés à l'âge et à la capacité des élèves. Ne pas poursuivre la marche après la tombée de la nuit, sauf en cas d'urgence.</p> <p>Informers les élèves du parcours ainsi que des règles de conduite en vigueur.</p> <p>Les élèves doivent connaître : la procédure d'urgence; le signal de rassemblement; l'importance de la technique du « pairage ».</p> <p>Si les conditions météorologiques s'annoncent défavorables et peuvent présenter un risque pour les élèves, reporter la randonnée.</p>	<p>Surveillance visuelle constante. Surveillance sur place - nombre d'élèves par responsable : 8 pour les randonnées de plusieurs jours à l'extérieur de la région; 15 pour les randonnées d'une journée; 15 pour les randonnées de plusieurs jours dans la région.</p> <p>Des chefs désignés doivent marcher à la tête et à la queue du groupe. (Il peut s'agir d'élèves mûrs.) Ceux-ci doivent pouvoir communiquer « par sifflet » avec le(s) responsable(s) de la randonnée en tout temps.</p> <p>Prévoir un véhicule accessible en cas d'urgence.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p>

**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**PLEIN AIR  
RANDONNÉE PÉDESTRE**

Voir aussi la fiche «CAMPING»

(Niveau jeune enfance et intermédiaire : excursion d'une journée)

(Niveau secondaire : excursion de plusieurs jours)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>munir chaque élève d'un sifflet ou d'un autre dispositif de signalisation.</li> </ul>	<p>Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>		<p>Les responsables doivent savoir où trouver le téléphone ou les secours les plus proches en cas d'urgence.                      Tout médicament nécessaire à un élève doit être confié aux responsables de la randonnée.                      Conserver la nourriture en hauteur ou dans des contenants à l'épreuve des ours. Disposer des déchets humains d'une façon respectueuse de l'environnement, « sans laisser de trace ».</p>	<p>Désigner une personne (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal.</p> <p>Au moins une surveillante ou un surveillant doit avoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>un certificat de sauveteur du SNS ou</li> <li>un certificat de secouriste valide :                             <ol style="list-style-type: none"> <li>un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou</li> <li>un certificat en secourisme de la Société canadienne du sang ou</li> <li>un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou</li> <li>un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski.</li> </ol> </li> </ol>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## PLEIN AIR VOILE

Voir la fiche « GÉNÉRALITÉS »

*(Cette activité n'est pas recommandée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Chaque élève doit porter un gilet de sauvetage ou VFI muni d'un sifflet.</p> <p>Trousse de premiers soins et trousse de communication d'urgence accessibles.</p> <p>Inspecter le matériel fourni par l'école de voile.</p> <p>Les élèves doivent vérifier le bon état de tout le matériel de sécurité personnel avant de l'utiliser.</p>	<p>Chaussures appropriées avec semelles antidérapantes (au moins des chaussures de course).</p> <p>Vêtements appropriés convenant aux activités nautiques. (Vêtements trop amples interdits.)</p> <p>Imperméable, coupe-vent et vêtement de molleton (si le temps est froid, venteux ou pluvieux).</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p>	<p>Toutes les installations doivent comporter des zones réservées à la pratique de la voile.</p> <p>Tenir compte des conditions météorologiques, de l'embarcation, de la circulation et des dangers possibles.</p>	<p>Avant de pratiquer une activité nautique, les élèves doivent passer le test d'aptitude suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nager 100 mètres sans s'arrêter (nage au choix);</li> <li>• nager sur place pendant 3 minutes;</li> <li>• enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau;</li> <li>• adopter la position d'aide/de protection.</li> </ul> <p>Les monitrices et les moniteurs doivent tenir compte des conditions météorologiques et de l'état de l'eau.</p> <p>Une autorisation parentale est requise.</p> <p>Le port des gilets de sauvetage ou des VFI est obligatoire en tout temps à bord des bateaux.</p> <p>Les élèves doivent connaître et respecter les règles de bonne conduite à bord des bateaux.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p>	<p>L'activité doit être animée par des moniteurs agréés, détenant au moins un certificat d'instructeur de niveau I, décerné par l'Association canadienne de yachting.</p> <p>Rapport moniteur/participants : 1/7</p> <p>Le personnel enseignant doit être présent et accompagner les élèves jusqu'au lieu de l'activité et au retour.</p> <p>Prévoir une embarcation de sauvetage par groupe de 11 embarcations.</p> <p>Surveillance sur place. (Présence sur place d'un sauveteur qualifié préférable, mais non obligatoire, car les instructeurs de voile ont reçu une formation en premiers soins et en sauvetage.)</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## PLEIN AIR VOILE

Voir la fiche « GÉNÉRALITÉS »

*(Cette activité n'est pas recommandée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>	<p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>		<p>Expliquer clairement les consignes de sécurité et le plan de mesures d'urgence aux élèves.</p> <p>Avant de pratiquer l'activité, fournir aux élèves les connaissances de base nécessaires pour pratiquer la voile en toute sécurité.</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### PLONGÉE AUTONOME (SCUBA)

*(Cette activité n'est pas recommandée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Matériel homologué. Faire vérifier le matériel avant chaque activité par un moniteur agréé.</p>	<p>Tenue de natation appropriée (maillot, combinaison de plongée, t-shirt).</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Piscine scolaire ou communautaire.</p> <p>L'UTILISATION DE PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p>	<p>Une autorisation parentale est exigée.</p> <p>La monitrice ou le moniteur doit posséder un rapport écrit des antécédents médicaux des élèves qui pourraient poser un problème de sécurité (diabète, asthme, maladie du cœur, convulsions, épilepsie, otites fréquentes).</p> <p>Tous les élèves doivent se tenir dans la partie peu profonde avec leur copain (technique de «pairage»), sauf s'ils sont accompagnés d'un instructeur.</p> <p>Donner aux élèves une formation théorique préalable afin de les familiariser avec le matériel et les consignes de sécurité.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Pour obtenir un certificat, il faut assister aux cours théoriques et participer à une activité de plongée en eaux libres.</p>	<p>Le personnel enseignant doit accompagner les élèves à la piscine et assister à l'activité.</p> <p>L'activité doit être assurée par des moniteurs de plongée autonome agréés. Le rapport moniteur-élèves ne doit pas dépasser 1/8.</p> <p>Une personne titulaire d'un certificat de secouriste doit être présente aux abords de la piscine (voir Activités nautiques).</p> <p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>La monitrice ou le moniteur doit être agréé de l'un des organismes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'Association des conseils subaquatiques canadiens (ACSC).</li> <li>2. la National Association of Underwater Instructors (NAUI).</li> <li>3. la Professional Association of Diving Instructors (PADI).</li> </ol>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## PLONGÉE LIBRE (SNORKELING)

*(Cette activité n'est pas recommandée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Vérifier le matériel afin de s'assurer que le masque est bien ajusté et étanche et que le tuba s'insère bien dans la bouche et qu'il n'est pas obstrué.</p> <p>Si on utilise des palmes, celles-ci doivent être bien ajustées.</p>	<p>Tenue de natation appropriée.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Piscine scolaire ou communautaire.</p> <p>L'UTILISATION DES PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p>	<p>Les élèves doivent connaître la procédure d'urgence en vigueur dans l'établissement.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Avant de pratiquer une activité nautique, les élèves doivent passer le test suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nager 100 m sans s'arrêter, style au choix;</li> <li>• nager sur place pendant 3 minutes.</li> </ul>	<p>Nombre maximal d'élèves par enseignant agréé ou moniteur agréé : 10.</p> <p>La monitrice ou le moniteur qui n'est pas enseignant doit être agréé de l'un des organismes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'Association des conseils subaquatiques canadiens (ACSC).</li> <li>2. le Programme pour les moniteurs de plongée libre (PMPL) de l'ACSC.</li> <li>3. la National Association of Underwater Instructors (NAUI).</li> <li>4. la Professional Association of Diving Instructors (PADI).</li> </ol> <p>Le personnel enseignant doit accompagner les élèves à la piscine et assister à l'activité.</p> <p>Au moins une surveillante ou un surveillant doit avoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un certificat de sauveteur du SNS ou</li> <li>2. un certificat de secouriste valide :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou</li> <li>b) un certificat en secourisme de la Société canadienne du sang ou</li> <li>c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou</li> <li>d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski.</li> </ol> </li> </ol>



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### PLONGEON

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines.</p>	<p>Tenue de natation appropriée.</p> <p>Accessoire empêchant les cheveux de gêner la vue (p. ex. un élastique).</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Tremplin et structure d'appui en bon état.</p> <p>Profondeur des bassins conforme aux normes de l'Association canadienne de plongeur amateur (ACPA).</p> <p>L'UTILISATION DES PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p>	<p>Les élèves doivent observer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un seul plongeur sur le tremplin;</li> <li>b) après un plongeon, regagner le bord de la piscine selon les instructions de la monitrice ou du moniteur;</li> <li>c) interdiction de courir ou de se bousculer aux abords de la piscine;</li> <li>d) avant de plonger, s'assurer qu'il n'y a pas de nageur en-dessous;</li> <li>e) interdiction de plonger dans la partie peu profonde;</li> <li>f) interdiction de mâcher de la gomme;</li> <li>g) interdiction de porter des lunettes de natation;</li> <li>h) interdiction de porter des bouchons d'oreille;</li> <li>i) interdiction de porter des chaussures aux abords de la piscine.</li> </ul> <p>La procédure d'urgence doit être expliquée aux élèves.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p>	<p>Le personnel enseignant doit assurer une surveillance sur place.</p> <p>Surveillance visuelle constante par une surveillante, un surveillant, une monitrice ou un moniteur reconnu.</p> <p>Les monitrices et les moniteurs enseignant des techniques plus élaborées que le plongeon avant doivent détenir un certificat de l'ACPA, niveau 1.</p> <p>Maximum de 25 élèves par surveillant ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS).</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## POIDS ET HALTÈRES

*(Les poids et haltères ne sont pas des activités appropriés aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Tout le matériel doit être inspecté avant l'utilisation et réparé au besoin.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p>	<p>En l'absence d'une surveillante ou d'un surveillant, la salle d'entraînement aux poids et haltères doit être fermée à clé.</p> <p>Le plancher de l'aire d'entraînement aux poids libres doit offrir une adhérence suffisante pour empêcher les poids de glisser et de rouler.</p>	<p>Enseigner à tous les élèves les techniques appropriées pour lever les appareils ainsi que la procédure de sécurité.</p> <p>Personnaliser tous les programmes d'entraînement.</p> <p>Si on lève des haltères libres au-dessus du corps, travailler avec un copain (technique de «pairage»).</p> <p>Fixer correctement les disques des poids libres avant de les utiliser.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance sur place lors de l'initiation à l'utilisation des poids libres et des appareils de musculation.</p> <p>Surveillance générale après avoir transmis les consignes de sécurité.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### QUILLES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p>	<p>Les élèves doivent en tout temps porter des chaussures de quilles fournies ou approuvées par l'exploitant de la salle. Tenue de ville acceptable.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>À noter : Les bagues peuvent poser un risque au jeu de dix-quilles.</p>		<p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Informers les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'école, ainsi que du moyen de transport utilisé.</p> <p>Suivre les règles et le code de conduite énoncés par l'exploitant.</p> <p>Enseigner aux élèves la façon de tenir la boule.</p> <p>Si l'enseignement se fait dans un gymnase, les élèves doivent connaître les règles relatives au matériel, s'écarter lorsqu'on redresse les quilles et ne pas faire rebondir les boules.</p>	<p>Surveillance générale.</p> <p><b>Niveau jeune enfance :</b> Surveillance sur place</p>

**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau intermédiaire et secondaire**

**RINGUETTE (SUR GLACE)**

*(La ringuette sur glace n'est pas une activité recommandée au niveau jeune enfance.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Anneau de caoutchouc réglementaire.</p> <p>Bâtons de ringuette réglementaires.</p> <p>Inspecter régulièrement les bâtons pour s'assurer qu'ils ne comportent pas de fissures.</p> <p>Tous les joueurs doivent porter un casque de hockey homologué avec grille.</p> <p>Gants obligatoires.</p>	<p>Patins bien ajustés.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif.</p> <p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>La glace ne doit pas comporter de débris ni de traces profondes.</p>	<p>Les joueurs doivent en tout temps respecter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) contacts corporels interdits;</li> <li>b) contacts bâton-corps interdits;</li> <li>c) le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille et la lame de préférence au-dessous des genoux;</li> <li>d) tirs frappés interdits;</li> <li>e) prévoir une zone de protection du gardien;</li> <li>f) n'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de la zone réservée au gardien;</li> <li>g) contacts bâton-bâton interdits;</li> <li>h) le gardien doit demeurer dans la zone qui lui est réservée.</li> </ul> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Modifier les règles du jeu selon le degré d'habileté des élèves.</p> <p>L'anneau doit être passée à la ligne bleue.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## RUGBY

*Le Rugby avec plaqués n'est pas une activité recommandée pour les cours d'éducation physique.  
Obtenir au préalable une autorisation écrite d'une ou d'un responsable de la division scolaire.*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Ballons de rugby ou de football réglementaires.</p> <p>Protège-dents pour le rugby avec contact.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Chaussures à crampons en métal ou composites interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>L'aire de jeu et ses abords doivent être propres et sans obstacles et la surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. Le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p> <p>Sur un terrain de jeu, les poteaux de buts doivent être matelassés.</p> <p>Marquer les angles, la ligne médiane et la ligne des 22 m (66 pi) à l'aide d'indicateurs ou de mâts souples.</p>	<p>Modifier les règles selon le degré d'habileté, l'âge et les capacités physiques des élèves (par exemple en interdisant les contacts).</p> <p>Autoriser le plein contact aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la participation est facultative;</li> <li>• les élèves peuvent se soustraire aux activités pour lesquelles ils ne se sentent pas prêts;</li> <li>• les élèves ont reçu une préparation physique au rugby avec contact;</li> <li>• les élèves portent des protège-dents.</li> </ul> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Le jeu doit reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**SAUT À LA CORDE**

<b>MATÉRIEL</b>	<b>VÊTEMENTS ET CHAUSSURES</b>	<b>INSTALLATIONS</b>	<b>RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES</b>	<b>SURVEILLANCE</b>
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Cordes de longueur adaptée à la taille et au degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Cette activité ne peut se pratiquer pieds nus.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>L'aire d'activité ne doit pas comporter d'obstacles pour que les élèves puissent exécuter les mouvements en toute sécurité.</p>	<p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Interdire aux élèves de s'enrouler la corde autour du cou ou de la faire tourner dans les airs.</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### SCOOP-BALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Les bâtons et les balles doivent être en bon état (p. ex. sans fissures ni éclats).</p> <p>Le gardien de but doit porter un masque protecteur.</p> <p>Filets de plastique ou de PVC.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, etc.).</p>	<p>Avant de commencer les jeux, enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les contacts intentionnels (p. ex. contacts corporels ou contacts bâton-corps).</p> <p>Insister sur la responsabilité des élèves concernant l'espace individuel.</p> <p>Si un jeu fait intervenir un gardien de but, prévoir une zone de protection (<i>voir Hockey-balle</i>).</p>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## SKI (ALPIN) PLANCHE À NEIGE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Toutes les fixations doivent être en bon état et réglées à la tension appropriée. Elle doivent être conformes aux lignes directrices reconnues en vigueur.</p> <p>Les planches, les skis et les bâtons loués doivent être adaptés à la taille de chaque élève. Les carres et les semelles de skis et de planches doivent être en bon état.</p> <p>Les bottes et les fixations doivent être compatibles.</p>	<p>Longues écharpes interdites. Cheveux longs attachés ou retenus sous la tuque.</p> <p>Vêtements adaptés aux activités de plein air hivernales.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil et le froid.</p>	<p>Délimiter l'aire d'activité et en informer les élèves.</p> <p>L'aire doit être surveillée par des patrouilleurs reconnus.</p>	<p>Voir la fiche « Généralité ».</p> <p>S'assurer que tous les élèves connaissent parfaitement les règles de sécurité relatives au ski alpin (notamment celles qui concernent les dispositifs de remontée) ainsi que le rôle des patrouilleurs. Les personnes qui accompagnent les groupes doivent savoir quels élèves ont des antécédents médicaux ou des besoins alimentaires ayant des répercussions sur la santé, ou prennent des médicaments.</p> <p>Avant l'activité, décrire la tenue appropriée ainsi que les symptômes et les méthodes de traitement des engelures et de l'hypothermie.</p> <p>Informers les parents de la tenue de cette activité ainsi que de l'importance d'utiliser des vêtements et du matériel appropriés.</p> <p>Tous les élèves doivent passer un test d'évaluation avant d'être répartis en groupes selon les instructions d'une monitrice ou d'un moniteur de ski ou de</p>	<p>Surveillance générale.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p> <p>Rapport moniteur-élèves: 1/10</p> <p>Rapport surveillant-élèves :  <b>Jeune enfance : 1/12</b>  <b>Intermédiaire : 1/20</b>  <b>Secondaire : 1/20</b></p>



**Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines**

**Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**SKI (ALPIN)  
PLANCHE À NEIGE**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p><i>(suite)</i></p> <p>Si le matériel est emprunté, un technicien compétent doit inspecter et régler les fixations sur place.</p>			<p>planche à neige qualifié. Les élèves ayant besoin d'une formation doivent suivre un cours.</p> <p>Les élèves ne doivent pratiquer le ski ou la planche à neige que dans les zones définies par une monitrice ou un moniteur qualifié. (Seuls les élèves jugés aptes par une monitrice ou un moniteur de ski ou de planche à neige qualifié peuvent le faire.)</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### SKI DE FOND ● RAQUETTE ● PATINAGE SUR NEIGE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Ski de fond : Skis, fixations, chaussures et bâtons en bon état et adaptés à la taille de l'élève.</p> <p>Raquettes : Armature et fixations en bon état.</p> <p>Les élèves autorisés à apporter leur propre matériel (skis, patins, casques) doivent s'assurer que ce matériel est en bon état.</p>	<p>Vêtements adaptés aux activités de plein air et aux conditions hivernales. (Superposer plusieurs vêtements et prévoir une tuque et des gants.)</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil et le froid.</p>	<p>Informez les élèves du parcours en délimitant le site de l'activité.</p> <p>Au moment de choisir un site, tenez compte de l'ensoleillement, du vent, de l'enneigement et de la qualité du terrain (p. ex. proximité de rivières et de lacs).</p> <p>Dans le cas d'un site non commercial, s'assurer que les conditions suivantes sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• terrain plat avec pistes d'entraînement;</li> <li>• vaste zone de dégagement en bas des pentes fortes;</li> </ul>	<p>Parlez aux élèves des risques d'engelures et d'hypothermie; expliquez les moyens d'en reconnaître les signes et de les traiter.</p> <p>Informez les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil.</p> <p>Prévoiez une procédure d'urgence et l'expliquez aux élèves.</p> <p>Enseignez les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les extrémités des bâtons de ski sont pointues. Demandez aux élèves de faire preuve de prudence, notamment lorsqu'ils se tiennent à proximité de leurs camarades.</p> <p>Demandez aux élèves de vérifier si leurs chaussures sont bien retenues dans les fixations.</p> <p>Enseignez les techniques de montée et de descente d'une pente sur une très faible dénivellation.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner une personne (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être la surveillante principale ou le surveillant principal de l'activité.</p> <p>Excursions : Surveillance générale.</p> <p>Sorties à proximité de l'école : Surveillance générale de toutes les sorties dans les sites proches de l'école (cours de récréation, parcs de quartier, etc.).</p> <p>Si l'on répartit les élèves en groupes, définir clairement les obligations de chaque personne chargée de surveiller un groupe.</p> <p>Rapport surveillant-élèves :  <b>Jeune enfance : 1/15</b>  <b>Intermédiaire : 1/20</b>  <b>Secondaire : 1/30</b></p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

### SKI DE FOND ● RAQUETTE ● PATINAGE SUR NEIGE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>		<ul style="list-style-type: none"><li>site à proximité d'abris chauffés, d'endroits où l'on peut manger et d'installations de fartage, entre autres.</li></ul>	<p>Faire travailler les élèves en utilisant la technique de «pairage».</p> <p>Le personnel enseignant doit savoir quels élèves ont des antécédents d'asthme ou autres troubles respiratoires.</p>	

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### SOCCER (EN SALLE ET SUR GAZON)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Ne pas utiliser les ballons de soccer de plein air lors des matchs ou des tirs au but en salle. Les utiliser seulement pour les exercices en salle.</p> <p>Fixer les buts portatifs au sol afin de bien les stabiliser.</p> <p><b>Niveau jeune enfance</b> : jouer les parties de soccer en salle à l'aide de balles « Nerf » ou de ballons de soccer intérieur.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Chaussures à crampons en métal interdites. Cette activité ne peut pas se pratiquer pieds nus.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles. La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. À l'extérieur, le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p> <p>À l'intérieur - le gymnase ne doit comporter aucun danger (p. ex. tables, chaises, etc.).</p> <p>Marquer les lignes et le pourtour du terrain au moyen de poteaux souples ou de peinture prévue à cette fin.</p>	<p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les tacles.</p> <p>Interdire aux élèves de monter sur les buts portatifs utilisés à l'extérieur et leur enseigner les risques qu'ils posent et la façon de manipuler de tels buts.</p> <p><b>Niveaux jeune enfance et intermédiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le soccer en salle, prévoir une zone de protection du gardien à l'intérieur de laquelle aucun autre joueur n'est admis.</li> <li>• Limiter le temps alloué aux exercices du jeu de tête.</li> <li>• Tenir compte des éléments au cours de l'enseignement des techniques du jeu de tête : le type de ballon, le nombre de répétitions et la distance entre les joueurs.</li> </ul>	<p>Surveillance sur place.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### **SOCCER (EN SALLE ET SUR GAZON)**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>	<p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p> <p><b>Niveau secondaire :</b> les joueurs devraient porter des protège-tibia.</p>	À l'intérieur comme à l'extérieur, fixer les buts au sol afin de bien les stabiliser.		

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### SPORT DE RAQUETTE ● BADMINTON ● TENNIS PICKLE-BALL ● PADDLE-BALL ● RACQUET-BALL ● SQUASH

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Raquettes de racquet-ball et de paddle-ball munies d'une lanière que l'on peut enfiler autour du poignet. Vérifier les raquettes pour s'assurer que le bord n'est pas tranchant et que le cadre n'est pas fendu.</p> <p>Balles conformes au degré d'habileté des joueurs (p. ex. balles de tennis en mousse ou balles de vinyle).</p> <p>Si on joue sur un court fermé, réglementaire ou non, le port de lunettes de protection est obligatoire.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont contigus, établir des consignes de sécurité.</p> <p>L'aire de jeu ne doit pas comporter de débris ni d'obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Lors des cours et des matchs, chaque joueur doit avoir suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court (p. ex. avertir des balles nulles ou ne pas entrer dans un court occupé).</p> <p>Pas plus de quatre joueurs sur un terrain de balle au mur, de racquet-ball ou de paddle-ball. Pas plus de 6 à 8 joueurs sur un court de badminton.</p> <p>Dans le cas du squash, autoriser seulement les matchs simples, sauf si on utilise un court qui convient aux doubles. Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p><b>Niveaux jeune enfance et intermédiaire :</b> Modifier les activités et les coups enseignés selon l'âge et le degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation.</p> <p>Surveillance générale par la suite.</p> <p>Surveillance générale pendant l'installation du matériel.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### SPORTS NAUTIQUES ● NAGE SYNCHRONISÉE

<i><b>MATÉRIEL</b></i>	<i><b>VÊTEMENTS ET CHAUSSURES</b></i>	<i><b>INSTALLATIONS</b></i>	<i><b>RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES</b></i>	<i><b>SURVEILLANCE</b></i>
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines (p. ex. bouées de sauvetage, perches, planches dorsales, etc.).</p> <p>Le matériel électrique (p. ex. les magnétophones portatifs) doivent être convenablement mis à la terre (I.D.T.).</p>	<p>Tenue de natation appropriée.</p> <p>Accessoire empêchant les cheveux de gêner la vue (p. ex. élastique, casque de bain).</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires.</p> <p>(Voir la fiche Plein Air au sujet de la natation dans les étangs ou les lacs.)</p>	<p>Informers les parents de l'activité si la piscine se trouve à l'extérieur de l'école.</p> <p>Expliquer la procédure d'urgence aux élèves avant leur entrée dans l'eau.</p> <p>À la piscine, si des élèves ont des antécédents médicaux qui pourraient poser un problème de sécurité, en informer la personne responsable.</p> <p>Les élèves doivent observer les règles suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) interdiction de courir ou de se bousculer autour de la piscine;</li> <li>b) interdiction de mâcher de la gomme;</li> <li>c) interdiction d'apporter de la nourriture aux abords de la piscine;</li> <li>d) interdiction de s'approcher du bassin de plongeon;</li> <li>e) interdiction de plonger directement du bord dans la partie peu profonde de la piscine;</li> <li>f) interdiction de porter des chaussures aux abords de la piscine.</li> </ol>	<p>Au moins une surveillante ou un surveillant doit avoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un certificat de sauveteur du SNS ou</li> <li>2. un certificat de secouriste valide :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) un certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou</li> <li>b) un certificat en secourisme de la Société canadienne du sang ou</li> <li>c) un certificat en soins d'urgence aquatique de la SRS ou</li> <li>d) un certificat de secourisme de la Patrouille canadienne de ski.</li> </ol> </li> </ol> <p>Un monitrice ou un moniteur ne peut surveiller plus d'une classe ou d'un groupe d'élèves. Il doit assurer une surveillance sur place et rester dans la piscine ou sur son pourtour. (Le personnel enseignant doit assurer une surveillance sur place.)</p> <p>Rapport moniteur-élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 1/12 pour le niveau secondaire</li> <li>● 1/8 pour le niveau intermédiaire</li> </ul> <p>1/6 pour le niveau jeune enfance</p> <p>Rapport enseignant-élèves : 1/25</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### SPORTS NAUTIQUES ● NAGE SYNCHRONISÉE

<i>MATÉRIEL</i>	<i>VÊTEMENTS ET CHAUSSURES</i>	<i>INSTALLATIONS</i>	<i>RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES</i>	<i>SURVEILLANCE</i>
<i>(suite)</i>			<p>La douche est obligatoire avant la baignade. (Les élèves ayant des coupures ou des lésions cutanées infectées ne doivent pas se baigner dans la piscine.)</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Effectuer d'abord les tests d'aptitudes et de classement dans la partie peu profonde.</p>	<p>Surveiller fréquemment les vestiaires Les élèves ne peuvent sortir de la piscine sans autorisation.</p>



## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### TENNIS SUR TABLE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Raquettes et balles de tennis sur table réglementaires.</p> <p>Les tables et les raquettes doivent être en bon état.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Prévoir suffisamment d'espace autour des tables pour que les joueurs puissent se déplacer.</p> <p>Plancher lisse, plat et sec.</p> <p>L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles.</p>	<p>Établir une marche à suivre détaillée pour le montage et le démontage des tables.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Surveillance sur place pendant le montage et le démontage des tables.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau secondaire seulement

## TIR À L'ARC

*(Le tir à l'arc n'est pas une activité recommandée pour les élèves des niveaux élémentaire et intermédiaire, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite d'un responsable de la division scolaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Inspecter régulièrement tout le matériel en vue de déceler les défauts éventuels.</p> <p>Offrir aux élèves des dispositifs de protection des bras et des doigts.</p> <p>La hauteur et le poids de l'arc doivent correspondre à la taille et à la force du participant. Remettre aux élèves des flèches en nombre égal et de longueur appropriée.</p> <p>Utiliser seulement des cibles appropriées.</p> <p>Ne pas utiliser d'arcs composites et arbalètes.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue qui ne gêne pas les mouvements. (À noter : les vêtements du haut doivent être ajustés.)</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, le terrain et ses abords doivent être propres et sans obstacles. Le sol doit offrir une bonne adhérence. À l'extérieur, le terrain doit être situé à l'écart des zones de circulation et être clairement délimité.</p> <p>Pour le tir à l'arc en salle, utiliser un filet de sécurité convenablement installé.</p> <p>Surveiller les portes d'issues ou d'accès à l'installation et les signaler au moyen de panneaux d'avertissement.</p> <p>Pour le tir à l'arc en plein air, délimiter et surveiller convenablement l'aire de tir.</p>	<p>Établir la ligne de tir selon le degré d'habileté des élèves. (Personne ne doit se tenir à l'avant de la ligne de tir.)</p> <p>Les élèves doivent se tenir bien à l'arrière de la ligne de tir et à l'écart des archers en place, sauf s'ils s'apprêtent à tirer.</p> <p>Mettre en place une procédure pour le début du tir, la fin du tir et le retrait des flèches.</p> <p>Enseigner aux élèves les consignes de sécurité, les techniques de tir, le mode d'entretien et d'utilisation du matériel ainsi que les méthodes sûres pour retirer les flèches de la fosse de tir.</p> <p>Ne jamais pointer un arc, chargé ou non, vers une personne.</p> <p>Les arcs ne peuvent être chargés que sur la ligne de tir, après l'émission du signal de tir.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance visuelle constante.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### TOBOGGAN

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p><i>Toboggans apportés par les élèves : consulter l'annexe A, « Lettre aux parents/tuteurs ».</i></p> <p>Les toboggans doivent être en bon état, sans éclats de bois sur les bords.</p>	<p>Vêtements adaptés aux activités de plein air.</p> <p>Prévoir une tuque et des gants.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil et le froid.</p>	<p>Quel que soit le site choisi, informer les élèves des limites de l'activité.</p> <p>Au moment de choisir un site, tenir compte de l'ensoleillement, du vent, de l'enneigement et de la qualité du terrain. Les lieux choisis doivent être situés à proximité d'abris chauffés, d'endroits où l'on peut manger et d'autres installations.</p> <p>La pente et la zone de dégagement au pied de la côte ne doivent pas comporter d'obstacles.</p>	<p>Informer les parents du fait que cette activité a lieu à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Parler aux élèves des risques d'engelures et d'hypothermie; expliquer les moyens d'en reconnaître les signes et de les traiter.</p> <p>Prévoir des procédures d'urgence et les expliquer aux élèves.</p> <p>Seule la position assise est autorisée sur les toboggans.</p> <p>Interdire aux élèves de se bousculer et de monter la pente en courant.</p> <p>Respecter une distance sécuritaire entre les toboggans.</p> <p>Interdire de sauter devant un toboggan en descente.</p> <p>Ne pas surcharger les toboggans.</p> <p>Prévoir des mesures de sécurité quant au dégagement du pied de la pente et à la remontée.</p> <p>L'enseignant ou l'enseignante doit savoir quels élèves font de l'asthme ou autres problèmes respiratoires.</p>	<p>Surveillance sur place.</p> <p>Élaborer un plan d'urgence et le communiquer à tous les participants (voir l'annexe C).</p> <p>Désigner un surveillant (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'activité.</p> <p>Si on divise la classe en plusieurs groupes, expliquer clairement les responsabilités des surveillants de chaque groupe.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## ULTIMATE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Choisir un disque qui convient au degré d'habileté des élèves et au vent qu'il fait (p. ex. disque en tissu ou disque lourd).</p> <p>Vérifier si les disques ont des fissures ou des saillies.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Chaussures à crampons métalliques interdites.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>À l'extérieur, inspecter régulièrement le terrain; celui-ci doit être sans débris ni obstacles, offrir une bonne adhérence et être situé à l'écart des zones de circulation.</p> <p>Les poteaux des buts doivent être matelassés s'ils se trouvent dans l'aire de jeu.</p> <p>À l'intérieur, le gymnase ne doit pas comporter d'obstacles dangereux (p. ex. tables, chaises, pianos).</p>	<p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Tenir compte du vent lors des cours.</p> <p>Interdire les contacts corporels.</p>	<p>Surveillance sur place lors des premiers cours; par la suite, surveillance générale.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

#### VOLLEYBALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Ne jamais entreposer les poteaux dans un lieu où ils risquent de tomber.</p> <p>Veiller à ce qu'il n'y ait pas de brins exposés sur le dessus du filet, ni de câbles effilochés entre le filet et les poteaux.</p> <p>Il est recommandé de ne pas utiliser de fils métalliques pour attacher les poteaux au sol.</p> <p>Ballon en cuir ou en cuir synthétique.</p> <p>Ballon conforme à l'âge et au degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Chaussures appropriées et tenue de gymnastique qui ne gêne pas les mouvements.</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Après le démontage des poteaux de volley-ball, remettre en place les tampons de plancher.</p> <p>L'aire de jeu et les abords ne doivent pas comporter d'obstacles.</p> <p>La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence. Les terrains extérieurs de volley-ball doivent offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les terrains de volley-ball de plage doivent être recouverts d'une couche suffisante de sable, pour qu'il n'y ait pas d'endroits à découvert.</p>	<p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Modifier les activités et les règles selon l'âge et le degré d'habileté des élèves.</p> <p>Ne pas permettre aux élèves de grimper sur les poteaux pour attacher le filet.</p>	<p>Surveillance sur place lors des cours initiaux et de l'installation du matériel.</p> <p>Lorsque les habiletés ont été enseignées, une surveillance générale suffit.</p> <p><b>Niveau jeune enfance</b> : Une surveillance visuelle constante est de rigueur si les élèves participent au montage et au démontage des poteaux.</p>

## Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

### Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

## WATER-POLO

*(Le water-polo n'est pas une activité appropriée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles.</p> <p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines (bouées de sauvetage, perches, planches dorsales, etc.).</p>	<p>Tenue de natation appropriée.</p> <p>Accessoires empêchant les cheveux de gêner la vue (p. ex. un élastique).</p> <p>Les bijoux qui posent un risque doivent être enlevés; ceux qui ne peuvent pas l'être (accessoires d'alerte médicale ou bijoux à caractère religieux ou culturel) doivent être retenus par un ruban adhésif. Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Activités extérieures : Les élèves doivent se munir des moyens de protection adéquats contre le soleil, la chaleur et les insectes.</p>	<p>Piscine scolaire ou publique.</p> <p>L'UTILISATION DES PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p>	<p>Informez la monitrice ou le moniteur au sujet des élèves ayant des antécédents médicaux qui pourraient poser un problème de sécurité.</p> <p>Les élèves doivent satisfaire à des exigences minimales en matière de natation (p. ex. nager 100 m dans le style de leur choix et nager sur place pendant trois minutes.)</p> <p>Les ongles doivent être soigneusement coupés.</p> <p>Modifier les règles selon l'âge et les habiletés des élèves.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée. Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Les élèves doivent observer les règles suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) interdiction de courir ou de se bousculer aux abords de la piscine;</li> <li>b) interdiction de mâcher de la gomme;</li> </ol>	<p>Maximum de 25 élèves par sauveteur ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS).</p> <p>Assurer une surveillance sur place.</p> <p>Une monitrice ou un moniteur ne peut surveiller plus d'une classe ou d'un groupe d'élèves.</p> <p>Avant de s'éloigner des abords de la piscine, les élèves doivent demander la permission.</p> <p>On doit pouvoir faire appel à une personne titulaire d'un certificat valide de secouriste.</p>

Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines

Niveau jeune enfance, intermédiaire et secondaire

**WATER-POLO**

*(Le water-polo n'est pas une activité appropriée aux niveaux jeune enfance et intermédiaire.)*

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<i>(suite)</i>			<p>c) interdiction d'apporter de la nourriture aux abords de la piscine;</p> <p>d) interdiction de s'approcher du bassin de plongeon;</p> <p>e) interdiction de plonger dans la partie peu profonde de la piscine;</p> <p>f) interdiction de porter des chaussures aux abords de la piscine.</p> <p>La douche est obligatoire avant la baignade.</p> <p>Si l'activité se tient dans une piscine extérieure à l'établissement, en informer les parents.</p> <p>Expliquer la procédure d'urgence aux élèves avant la baignade.</p> <p>Interdire aux élèves qui ont des coupures ou des lésions cutanées infectées de se baigner.</p>	

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles Manitobaines**  
**Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**  
**ANNEXE A**  
**MODÈLE DE LETTRE AUX PARENTS/TUTEURS**

Madame, Monsieur,

Les activités d'éducation physique, qu'elles soient intégrées au programme d'études ou menées en parallèle, donnent aux élèves l'occasion d'éprouver le sentiment de bien-être relié à la bonne forme et leur permettent de saisir l'importance de l'activité physique dans la vie quotidienne. L'activité physique est essentielle à la croissance normale et au développement sain de l'enfant. Les os et les muscles en croissance exigent non seulement une bonne nutrition mais aussi la stimulation qu'apporte l'exercice vigoureux. De plus, la participation active à des jeux et à des activités permet à l'élève d'acquérir la force, la confiance en soi et les habiletés nécessaires à une vie saine et active.

**Chaque établissement doit privilégier certains volets du programme d'éducation physique et déterminer les activités particulières qui auront lieu dans le voisinage immédiat de l'école (p. ex. la course de fond et le patinage – éléments importants du programme d'éducation physique). Ces activités ne comprennent pas les excursions de ski alpin, sorties en autobus pour lesquelles on doit obtenir l'autorisation des parents ou des tuteurs. Sachez que votre enfant sera à l'extérieur des terrains de l'école pour participer à ces activités et que la surveillance des enfants sera assurée.**

**Chaque établissement doit donner des exemples d'activités intra-muros qu'il compte offrir aux élèves durant l'année scolaire.**

**AVIS SUR L'ÉLÉMENT DE RISQUE**

Le risque de blessures fait partie de toute activité sportive. De par la nature même de certaines activités, l'élément de risque peut être plus grand. Les blessures peuvent aller d'entorses mineures aux blessures graves. Les éducatrices et éducateurs se soucient avant tout de la sécurité et du bien-être des élèves, et tous les efforts sont déployés afin de réduire au minimum les risques prévisibles qui font partie de l'activité physique.

Il est important que votre enfant prenne part aux activités du programme d'éducation physique en toute sécurité. À cette fin, nous faisons les recommandations suivantes :

- a) Subir un examen médical annuel.
- b) Porter une tenue appropriée (p. ex. T-shirt, short ou pantalon de survêtement, chaussures de course). Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés et qui posent un danger doivent être fixés par un ruban adhésif.
- c) Si un enfant ne peut enlever ses lunettes durant les cours d'éducation physique, lui faire porter une courroie à lunettes ou des verres incassables.
- d) Appliquer une crème solaire lors des activités à l'extérieur.
- e) Vérifier à la maison si l'équipement personnel devant être utilisé lors d'activités scolaires (p. ex. skis, patins, casques protecteurs) est en bon état.

Veillez remplir la fiche de renseignements médicaux ci-dessous, que votre enfant remettra à son enseignante ou à son enseignant. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec **la responsable ou le responsable du secteur de l'éducation physique ou de l'éducation à la santé de votre école.**



**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE A  
FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX**

\_\_\_\_\_

Nom de l'élève

\_\_\_\_\_

Année

\_\_\_\_\_

Enseignante ou enseignant

Je transmets aux autorités de l'école les renseignements suivants au sujet des antécédents médicaux de mon enfant en rapport avec sa participation aux programmes scolaires et intra-muros d'éducation physique.

1. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille a déjà eu l'un des problèmes suivants : épilepsie, diabète, handicap orthopédique, troubles cardiaques, asthme, allergie. \_\_\_\_\_

malaises ou blessures à la tête ou au dos (durant les deux dernières années) \_\_\_\_\_

arthrite, rhumatisme, saignements de nez chroniques, étourdissements, évanouissements, maux de tête, épaule disloquée, hernie, articulations enflées, hypermobiles ou douloureuses, genoux instables ou bloqués \_\_\_\_\_

2. Quels sont les médicaments que votre enfant doit avoir à sa disposition au cours d'activités sportives? \_\_\_\_\_

Qui devrait les lui administrer? \_\_\_\_\_

3. Est-ce que votre fils/fille/pupille porte un bracelet médic-alerte \_\_\_\_\_ une chaîne de cou \_\_\_\_\_ ou une carte d'alerte médicale? \_\_\_\_\_

Si oui, précisez les renseignements qui y sont inscrits : \_\_\_\_\_

4. Est-ce que votre fils/fille/pupille porte des lunettes? \_\_\_\_\_ des lentilles cornéennes ? \_\_\_\_\_

5. Précisez tout autre renseignement médical qui pourrait exiger une modification des activités : \_\_\_\_\_

Par ma signature, je reconnais le bien-fondé de l'avis sur l'élément de risque qui figure plus haut.

Signature du parent/tuteur : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

NOTA : Les renseignements fournis sur cette fiche sont recueillis conformément aux responsabilités de la division scolaire en matière d'éducation, énoncées dans la *Loi sur l'éducation* et ses règlements d'application. Ces renseignements sont protégés par *la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et ne serviront qu'aux fins de l'application de la politique du conseil scolaire en matière de gestion des risques. Pour toute question concernant ces renseignements, veuillez vous adresser à la directrice ou au directeur de l'école.

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE B**

**ACTIVITÉS SPORTIVE, CONTENU DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS**

**Contenu de la trousse gardée à l'école**

Voici ce que doit contenir la trousse de premiers soins conservée au poste de secours attendant au gymnase.

**a. Ciseaux**

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

**b. Bandages, pansements et ruban adhésif**

- 48 bandages adhésifs, enveloppés séparément
- 2 rouleaux de ruban adhésif de 1,5 po de largeur
- 12 rouleaux de bande de gaze stérile de 1 po
- 48 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 8 rouleaux de bande de gaze de 2 po
- 8 rouleaux de bande de gaze de 4 po, enveloppés séparément
- 6 compresses stériles pour pansement compressif, enveloppées séparément
- 12 bandages triangulaires
- attelles de diverses tailles
- 2 rouleaux de rembourrage pour attelles
- 6 pansements adhésifs stériles (de type papillon)

**c. Glace**

- 1 sac à glace en caoutchouc ou encore sacs de plastique et accès à de la glace ou à une compresse de glace (si leur utilisation est permise).

**d. Divers**

- 1 manuel de secourisme (p. ex. de l'Ambulance Saint-Jean) petit format
- 15 petites serviettes antiseptiques
- 24 épingles de sûreté (petites et grandes)
- 2 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone (fixées à l'intérieur du couvercle de la trousse par du ruban adhésif)
- 1 cuvette, de préférence en acier inoxydable
- 6 paires de gants jetables
- 2 bandages de contention de 2 po
- 2 bandages de contention de 4 po
- 1 couverture accessible
- Masque R.C.R

**Contenu typique de la trousse portative (activités hors de l'école)**

**a. Ciseaux**

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

**b. Bandages, pansements et ruban adhésif**

- 12 bandages adhésifs
- 1 rouleau de ruban adhésif (1,5 po sur 5 verges)
- 1 rouleau de bande de gaze (2 po sur 5 verges)
- 3 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 2 bandages triangulaires
- 1 compresse stérile pour pansement compressif, en emballage individuel
- 3 pansements adhésifs stériles (de type papillon)

**c. Glace**

- 1 sac à glace en plastique Ziplock (9 po sur 12 po) et accès à de la glace
- 2 compresses de glace « instantanée » (si leur utilisation est permise).

**d. Divers**

- 5 petites serviettes antiseptiques (si leur utilisation est permise)
- 1 manuel de secourisme format poche
- 1 bandage de contention de 2 po
- 1 bandage de contention de 4 po
- 2 paires de gants jetables
- 2 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone (fixées à l'intérieur de la trousse par du ruban adhésif)
- Stylos et papier ou formule de rapport d'accident
- Masque R.C.R.
- autres articles selon la nature de l'activité (lotion contre les démangeaisons, trousse de bain oculaire, etc.).

*Source : Programme de prévention et de soins des blessures sportives*

**À noter : Informer la monitrice ou le moniteur au sujet des élèves ayant des antécédents médicaux qui pourraient poser un problème de sécurité.**

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE B**

**ACTIVITÉS SPORTIVE, CONTENU DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS**

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles Manitobaines**  
**Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**  
**ANNEXE C**

**PLAN DE MESURES D'URGENCE**

---

Étant donné que toute activité physique présente un risque, la probabilité que survienne une blessure est élevée. Il est donc nécessaire d'établir un plan prévoyant les mesures à prendre en cas de blessure. Dans tout **plan de mesures d'urgence**, l'essentiel est de s'assurer que l'élève blessé recevra des soins professionnels le plus rapidement possible. Pour une intervention efficace et efficiente, on doit prévoir un **plan de mesures d'urgence**. (Ce plan doit prévoir un surveillant ou une surveillante de l'activité et une autre personne qui sera chargée de surveiller les élèves pendant que le surveillant ou la surveillante s'occupe de l'élève blessé.)

**EXEMPLE DE PLAN DE MESURES D'URGENCE**

**Renseignements que vous devez connaître :**

- 1) Emplacement de la trousse de premiers soins et voie d'accès.
- 2) Emplacement du téléphone et voie d'accès.
- 3) Numéros de téléphone des services ambulanciers et de l'hôpital (afficher ces renseignements près du téléphone).
- 4) Indications pour l'itinéraire le plus rapide jusqu'à l'hôpital le plus proche (afficher ces renseignements près du téléphone).
- 5) Moyen de transport et disponibilité.
- 6) Nom du ou des membres du personnel aptes à fournir de l'aide (CRC, etc.).

**En cas de blessure :**

- 1) Dès que vous vous approchez de l'élève blessé, prenez les choses en main et évaluez la situation.
- 2) Rappelez-vous la règle la plus importante concernant les soins aux blessés :

***NE PAS DÉPLACER L'ÉLÈVE BLESSÉ.***

***SI L'ÉLÈVE NE PEUT LUI-MÊME BOUGER UN MEMBRE, NE PAS ESSAYER DE LE FAIRE POUR LUI.***

- 3) Ordonnez aux autres élèves de ne pas s'approcher du blessé.
- 4) N'essayez pas d'enlever l'équipement du blessé.
- 5) Évaluez le degré de gravité de la blessure, puis décidez s'il y a lieu de demander des secours.
- 6) S'il n'y a pas lieu d'appeler l'ambulance, décidez des mesures à prendre pour transporter le blessé hors de l'aire de jeu.

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles Manitobaines**  
**Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**  
**ANNEXE C**

**PLAN DE MESURES D'URGENCE**

- 7) S'il y a lieu d'appeler l'ambulance :
  - a) demandez l'aide d'une autre personne (enseignante, enseignant, responsable de l'administration scolaire ou parent);
  - b) demandez-lui d'appeler une ambulance et de faire ce qui suit :
    - I. préciser qu'il s'agit d'un cas d'urgence;
    - II. préciser la nature de la blessure;
    - III. donner l'adresse précise et l'intersection importante la plus proche;
    - IV. donner le numéro de téléphone d'où provient l'appel;
    - V. confirmer auprès de la surveillante ou du surveillant responsable que l'appel a été fait et lui donner l'heure à laquelle l'ambulance devrait arriver;
    - VI. aller se poster à l'entrée de l'établissement et y attendre l'ambulance.
- 8) En attendant l'ambulance, surveillez attentivement tout signe de changement dans l'état du blessé et essayez de le réconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
- 9) Ne laissez personne déplacer le blessé sans nécessité.
- 10) N'offrez rien à manger ou à boire au blessé.
- 11) Restez calme et parlez sans élever la voix.
- 12) À l'arrivée des ambulanciers, informez-les de la nature et des circonstances de l'incident ainsi que des mesures que vous avez prises. Vous pouvez également les mettre au courant des antécédents médicaux du blessé, si vous avez ces renseignements.
- 13) La surveillante ou le surveillant responsable ou un adulte désigné doit accompagner le blessé à l'hôpital pour le réconforter et informer le médecin des circonstances de l'incident et des antécédents médicaux du blessé.
- 14) IL FAUT CONTACTER LES PARENTS OU LES TUTEURS DE L'ÉLÈVE BLESSÉ le plus tôt possible.
- 15) Remplissez un rapport d'incident et transmettez-le à une ou un responsable du conseil scolaire ou de l'école.
- 16) Prévoyez des moyens de communication en cas d'urgence pendant une activité à l'extérieur de l'établissement (p. ex. un téléphone cellulaire, personne responsable, responsable suppléant).

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles Manitobaines**  
**Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**  
**ANNEXE D**

## **LA SÉCURITÉ DANS LES SALLES D'ACTIVITÉ**

(lieux hors du gymnase utilisés pour les cours d'éducation physique, p. ex. salle de conditionnement physique, salle de musculation, hall, chapelle, salle de classe vide, cafétéria, salle de spectacle, sous-sol de l'école, etc.)

---

Suivre les recommandations suivantes lorsqu'on utilise une salle d'activité pour un cours d'éducation physique :

- 1) Les salles autres que le gymnase conviennent surtout aux activités d'une intensité mesurée telles que la danse aérobique, la gymnastique au sol, le conditionnement physique en circuit, le saut à la corde, la lutte, la danse, etc. Éviter d'y tenir des jeux de balle, le ballon chasseur et les jeux intenses dont le déroulement est continu (p. ex. jeux de poursuite, soccer et hockey en salle).
- 2) Lors des jeux d'équipe, interdire tout contact corporel.
- 3) Limiter le nombre des participantes et des participants à un cours d'éducation physique donné hors du gymnase, afin de ne pas compromettre la sécurité.
- 4) Si la salle d'activité est une aire ouverte, les autres élèves qui y circulent doivent contourner les participantes et les participants au cours d'éducation physique.
- 5) Planifier des exercices permettant un encadrement maximum.
- 6) Demander aux élèves de ne pas lancer d'objets au plafond, pour ne pas risquer de détacher des carreaux et des appareils d'éclairage ou de faire tomber la poussière.
- 7) S'efforcer de ne pas organiser d'activités à proximité de fontaines, d'estrades ou de vitrines. Délimiter l'aire d'activité de manière à laisser une « zone de sécurité » d'au moins 1 m autour de la salle; à cette fin, utiliser des cônes, dans la mesure du possible.
- 8) Prendre les précautions qui s'imposent pour empêcher que des portes ne s'ouvrent pas dans l'aire de jeu.
- 9) Interdire aux élèves de se livrer à une activité exigeant une surveillance visuelle constante ou une surveillance sur place pendant que l'enseignante ou l'enseignant va chercher du matériel au gymnase ou dans une salle d'entreposage.
- 10) S'assurer au préalable que le revêtement de sol convient à l'activité prévue (p. ex. qu'il n'est pas glissant à cause de l'eau ou de la poussière) et que la salle choisie ne comporte pas d'obstacles (p. ex. matériel et meubles).

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles Manitobaines**  
**Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**  
**ANNEXE D**

**LA SÉCURITÉ DANS LES SALLES D'ACTIVITÉ**

(lieux hors du gymnase utilisés pour les cours d'éducation physique, p. ex. salle de conditionnement physique, salle de musculation, hall, chapelle, salle de classe vide, cafétéria, salle de spectacle, sous-sol de l'école, etc.)

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique et dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE E  
LISTE DE VÉRIFICATION - GYMNASSE**

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : \_\_\_\_\_

Date d'inspection : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Inspecté par : \_\_\_\_\_

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
<b>GYMNASE</b> • Pas de meubles, de boîtes ou de matériel « entreposés » le long des murs et dans les coins			
<b>PLANCHER</b> • Pas d'obstacles			
• Bonne adhérence			
• Pas d'obstacles pouvant faire trébucher ou glisser les élèves			
• Ancrages recouverts de tampons affleurants			
• Plaques d'ancrage bien fixées; crochets et plaques affleurants			
<b>ACCÈS</b> • Pas d'obstacles			
• Pas de bouton de porte ou de poignée saillant du côté du gymnase			
• Portes s'ouvrant vers l'extérieur du gymnase			
<b>ESCALIERS</b> • Pas d'obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Pas de clous saillants, de fissures ou d'éclats			



**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique et dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE E  
LISTE DE VÉRIFICATION - GYMNASÉ**

<b>PLAFOND</b> • Carreaux en bon état; grilles protégeant les appareils d'éclairage en bon état			
<b>MURS</b> • S'ils sont trop dangereux, les prises, les commutateurs, les grilles à registre, etc. doivent être soit rembourrés, soit affleurants. • Pas de clous ou de crochets saillants			
<b>PANIER DE BASKET-BALL</b> • Panneaux en bon état • Câbles et attaches des panneaux solidement fixés au mur • Anneaux solidement fixés et horizontaux • Bandes Velcro murales en bon état (pour y fixer les tapis) • Treuils situés ailleurs que directement en dessous des panneaux fixés au mur			
<b>BARRES DE TRACTION</b> • Solidement fixées au mur • Pièces réglables en bon état			
<b>PANNEAUX À CHEVILLES</b> • Solidement fixés au mur • Trous et chevilles en bon état			
<b>PORTIQUES D'ESCALADE REPLIABLES</b> • Solidement fixés au mur • Câbles, poulies, goupilles de sécurité et attaches en bon état • Goujons, échelons et échelles sans fissures ni éclats			
<b>SALLE D'ENTREPOSAGE</b> • Plancher propre; centre de la salle dégagé • Articles rangés sur des étagères identifiées • Poteaux de volley-ball fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher			

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique et dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE E  
LISTE DE VÉRIFICATION - GYMNASÉ**

de tomber			
<b>MATÉRIEL DE SECOURS</b>			
• Trousse de premiers soins garnie et facilement accessible			
• Affichage des numéros de téléphone en cas d'urgence			
• Accès facile à un téléphone ou à une ou un responsable (par interphone)			
• Panneaux lumineux et enseignes de SORTIE en bon état			
<b>BANCS</b>			
• Dessus et pieds sans fissures ni éclats			
• Boulons et vis solidement fixés			

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique et dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE E  
LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASE**

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU :

Date d'inspection : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Inspecté par : \_\_\_\_\_

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
<b>POTEAUX DE VOLLEY-BALL</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaques au sol de niveau avec le plancher</li> <li>• Crochets, poulies et rochet en bon état</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poteaux fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber</li> </ul>			
<b>FILET DE VOLLEY-BALL</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de brins exposés sur le dessus, ni de câbles effilochés le long des poteaux</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de déchirures ni de trous</li> </ul>			
<b>BADMINTON</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raquettes en bon état, sans éclats</li> </ul>			
<b>SAUT EN HAUTEUR</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poteaux et attaches des bases en bon état</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tapis du sautoir portatif en bon état</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matelas en mousse du sautoir portatif en bon état</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Barres transversales recouvertes de ruban adhésif et sans fissures ni éclats</li> </ul>			
<b>TAPIS</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppes sans déchirures ni signes d'usure</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mousse en bon état</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attaches Velcro en bon état</li> </ul>			
<b>PLANCHES ROULANTES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Roulettes solidement fixées</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planches sans fissures ni bords endommagés</li> </ul>			

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique et dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE E  
LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASE**

<b>CHARIOTS POUR BALLONS</b>			
• Roulettes en bon état			
• Pas de bords tranchants			
<b>SOFT-BALL</b>			
• Bâtons en bois sans fissures et offrant une bonne prise			
<b>GYMNASTIQUE - CHEVAL ALLEMAND ET CHEVAL-SAUTOIR</b>			
• Rembourrage et revêtement sans déchirures ni signes d'usure			
• Rembourrage suffisant pour amortir les impacts			
• Montants intérieurs solides			
• Appareils sans fissures ni éclats			
• Écrous, boulons et vis bien serrés			
<b>PLATE-FORMES D'APPEL</b>			
• Appareils sans éclats; dessus et piètement en bon état			
• Ressorts en bon état			
• Pieds protège-sol en bon état			
<b>PANIER DE BASKET-BALL</b>			
• Anneaux sans fissures ni déformations			
<b>HOCKEY-BALLE, HOCKEY EN SALLE</b>			
• Buts : points de soudage et cadre en bon état			
• Bâtons en bois pour hockey en salle sans éclats			
• Bâtons en plastique pour hockey-balle sans fissures, ni bords ou bouts endommagés			
• Palettes solidement fixées aux bâtons			
<b>GRADINS</b>			
<b>BUTS DE HANDBALL</b>			
<b>CORDES À GRIMPER, FILET DE CARGO, ESPALIER MOBILE</b>			

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique et dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE E  
LISTE DE VÉRIFICATION : INSTALLATION EXTÉRIEURES**

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : \_\_\_\_\_

Date d'inspection : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Inspecté par : \_\_\_\_\_

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
<b>SENTIERS ET SURFACES DE JEU</b>			
• Revêtements d'asphalte bien nivelés et sans trous			
• Pelouse et terre battue sans trous ni ornières			
• Pas de débris de verre, de canettes, de roches, d'excréments d'animaux, etc.			
• Sol bien drainé			
• Pas d'obstacles (fondations exposées, racines, etc.)			
<b>ESCALIERS</b>			
• Pas d'obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Pas de clous saillants, de fissures ou d'éclats dans les parties en bois			
<b>NIDS D'ABEILLES OU DE GUÊPES</b>			
• Pas de nids d'abeilles ou de guêpes			
<b>CLÔTURES MÉTALLIQUES</b>			
• Pièces de serrage et attaches solidement fixées			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			
• Pas de trous dans les clôtures ou au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique et dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE E  
LISTE DE VÉRIFICATION : INSTALLATION EXTÉRIEURES**

<b>BANCS ET TRIBUNES</b>			
• Pas de clous saillants, de fissures, d'éclats et de pourriture dans le bois			
• Ancrages de sol en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
<b>FILET D'ARRÊT (SOFT-BALL)</b>			
• Treillis, pièces de serrage et attaches solidement fixés			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			
• Pas de trous dans le treillis et au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
<b>TERRAIN DE SOFT-BALL</b>			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Pas de trous, d'ornières, de déchets ou d'excréments d'animaux			
<b>BUTS DE SOCCER</b>			
• Cadre sans pièces en saillie (PROÉMINENCES)			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
<b>TERRAIN DE SOCCER</b>			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Pas de trous, d'ornières, de déchets ou d'excréments d'animaux			
<b>PANIER DE BASKET-BALL</b>			
• Panneaux en bon état			
• Anneaux solidement fixés et en rectitude horizontale			
• Ancrages des poteaux stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Poteaux sans corrosion			

**Ligne directrices sur la sécurité en éducation physique et dans les écoles Manitobaines  
Niveaux jeune enfance, intermédiaire et secondaire**

**ANNEXE E  
LISTE DE VÉRIFICATION : INSTALLATION EXTÉRIEURES**

<b>TERRAIN DE BASKET-BALL</b>			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Pas de trous, d'ornières, de déchets ou d'excréments d'animaux			
<b>OBSTACLES DANGEREUX DANS LA COUR D'ÉCOLE</b>			
• Pas d'arbres, de racines exposées, de poteaux, de ruisseaux ou d'autres dangers naturels			
• Le personnel et les élèves sont prévenus de tous les obstacles dangereux.			
• Panneaux d'avertissement et barrières de sécurité (là où c'est nécessaire)			
• Les élèves sont informés des règles de jeu sûres (là où il y a des obstacles dangereux).			
<b>DIVERS</b>			
•			
•			
•			